DUVERNAY, FRÈRES & DANSEREAU
Propriétaires-Rédacteurs.

BUREAUX :—NO. 16, RUE ST. VINCENT
MONTRÉAL.

La Minerve,

TROIS ÉDITIONS
Quotidienne, Semi-Quotidienne et Hebdomadaire

EDITION QUOTIDIENNE - - - - - - $6.00
" SEMI-QUOTIDIENNE - - - - 4.00
" HEBDOMADAIRE - - - - - 1.00

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES

44ème année. EDITION QUOTIDIENNE, JEUDI MATIN, 9 NOVEMBRE 1871. No. 52.

CORPORATION DE MONTREAL.

AVIS public est par le présent donné qu'à partir du 15 Novembre courant, jusqu'à nouvel ordre il ne sera plus permis d'ouvrir les rues pour la construction d'égouts privés.

P. MACQUISTEN,
Inspecteur de la Cité

Bureau de l'Inspecteur de la Cité, Hotel-de-Ville, Montréal, 4 Novembre 1871 } 49 gl

Acte concernant la Faillite 1869

ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de

JAMES THEOPHILUS DILLON, Agent à Commission, FAILLI.

Je, soussigné, WILLIAM LINDSAY, de la Cité de Montréal, Syndic Officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire.

Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous un mois, et ils sont par les présentes notifiés de s'assembler à mon bureau, bâtisse de la Bourse des Marchands, en la cité de Montréal rue St. Sacrement, LUNDI, le 27e jour de NOVEMBRE prochain, à TROIS heures de l'après-midi, pour l'examen du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

WILLIAM LINDSAY,
Syndic.

Montréal, 24 Octobre 1871.—41 ds

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de

LOUIS CHAMPEAU, de la Cité et District de Montréal, Entrepreneur et Commerçant, FAILLI.

Le failli m'a fait une cession de ses biens à moi, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à la place d'affaires du failli, No. 48, Rue St. Antoine dans la dite Cité de Montréal, LUNDI, le TREIZIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un Syndic.

A. B. STEWART,
Syndic.

Montréal, 24 Octobre 1871. 41—ds

Province de Québec, } District de Montréal. }

Sous l'Acte des Faillites de 1864

DANS LA COUR SUPERIEURE.

Mercredi, le Vingt-Cinquième jour d'Octobre 1871

Présent : l'Honorable M. le Juge BEAUDRY.

No. 415.

IN-RE

MESSIEURS ALDERIC GOHIER, LUDGER COUSINEAU, GUILLAUME MARTIN dit LADOUCEUR et JEAN-BAPTISTE LECAVALIER, tous Commerçants de la Cité de Montréal, et y faisant affaires ensemble en société comme tels sous la raison sociale de "GOHIER & CIE."

Faillis.

ET

CORNELIUS C. SNOWDON. Marchand, de la Cité et District de Montréal,

Créancier.

IL EST ORDONNÉ, sur la requête du dit créancier qu'une Assemblée des créanciers des dits Faillis, Alderic Gohier, Ludger Cousineau, Guillaume Martin dit Ladouceur et Jean-Baptiste Lecavalier, soit tenue dans la Salle des Faillites, pour les affaires en Faillites au Palais-de-Justice, en la Cité de Montréal, VENDREDI, le DIXIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à TROIS heures de l'après-midi, pour l'examen du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

(Par ordre,)

HUBERT, PAPINEAU & HONEY,
P. C. S.

41

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de

JOHN CLARKE, FAILLI.

Je, soussigné, JAMES TYRE, Syndic Officiel, de la Cité de Montréal, ai été nommé Syndic en cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi sous un mois, et sont par ces présentes notifiés d'assister à la réunion qui aura lieu à mon bureau, No. 90, Rue St. François-Xavier, dans la Cité de Montréal, MERCREDI, le 15ème jour de NOVEMBRE courant, à TROIS heures P.M., afin d'autoriser le syndic à disposer de l'actif actuel et régulariser les affaires en général.

JAMES TYRE,
Syndic.

Montréal, 1er Novembre 1871. 40—ds

Acte concernant la Faillite 1869

ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de

JOHN UNDERHILL, de Montréal, Opticien, Commerçant, FAILLI.

Une première et dernière feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'au vingt-sixième jour de Novembre courant, après quoi le dividende sera payé.

A. B. STEWART,
Syndic Officiel.

Montréal, 1er Novembre 1871.—48 ds

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de

DAME ANN CLARKE, de la cité de Montréal, faisant affaires sous le nom de John Clarke, FAILLIE.

La faillie m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, 108, rue McGill, LUNDI, le 13e jour de Novembre courant, à 3 heures P. M., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

JAMES TYRE,
Syndic Provisoire.

Montréal, 4 Novembre 1871.—46 ds

Acte concernant la Faillite 1869

ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de

CYRILLE SUREAU, FAILLI.

Je, soussigné, GEORGES-HYACINTHE DUMESNIL, de Côteau Landing, dans le District de Montréal, Syndic Officiel, ai été nommé Syndic, dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

G. H. DUMESNIL,
Syndic.

Côteau Landing 26 Octobre 1871. 41—ds A

LA BANQUE JACQUES-CARTIER

AVIS est par le présent donné qu'un Dividende de QUATRE pour CENT sur le Fonds Capital de la Banque Jacques-Cartier, a été déclaré pour le semestre courant, payable à la Banque le et après le PREMIER jour de DÉCEMBRE prochain.

Les livres de transport seront fermés du Seize au Trente Novembre prochain, inclusivement.

Par ordre du Bureau,

H. COTTÉ
Caissier.

Montréal, 31 octobre 1871.—45 l

BANQUE ONTARIO

DIVIDENDE NO. 29.

AVIS est par les présentes donné qu'UN DIVIDENDE de QUATRE PAR CENT sur le Capital payé de cette Institution pour le semestre courant, a été déclaré ce jour, et qu'il sera payable à la Banque et à ses succursales le et après

Vendredi, le premier jour de Décembre prochain

Les livres de transports seront fermés depuis le 15 jusqu'au 30 de Novembre, les deux jours inclusivement.

Par ordre du Bureau,

D. FISHER,
Caissier.

Banque Ontario, Bowmanville, 21 Oct. 1871 } 40 gs A

La Société Canadienne-Française de Construction de Montréal.

AVIS

La vente à l'enchère de la DIXIÈME APPROPRIATION aura lieu JEUDI, le TRENTE NOVEMBRE courant, à 7½ h. P. M., à la Salle St. Jean-Baptiste, No. 18, rue St. Jacques, Montréal

Par ordre,

M. E. CHARPENTIER,
Secrétaire-Trésorier.

4 nov.—45 c

BUREAU DE L'Assurance Mutuelle de la Cité

Les Membres de cette Compagnie sont notifiés qu'une répartition de trois et un quart parcent a été déclarée sur leurs billets de prime consentis à la dite Compagnie, pour l'année finissant le 1er Octobre 1871, laquelle répartition est payable immédiatement au Bureau de la Compagnie No. 9, Rue (ou Côte) St. Lambert.

Par ordre du Bureau de Direction,

ALFRED DUMOUCHEL,
Secrétaire-Trésorier.

26 oct.—40 m

Société Permanente de Construction DU DISTRICT DE MONTRÉAL

DIVIDENDE NO. 15.

AVIS est par le présent donné qu'un Dividende de 4½ par cent pour le semestre courant sur les PARTS PERMANENTES de cette société a été déclaré et sera payable le et après le PREMIER OCTOBRE prochain au bureau de la dite société.

Le Livre des Transports sera fermé du 15 au 30 septembre courant inclusivement.

Par ordre,

P. A. FAUTEUX,
Secrétaire-Trésorier.

Montréal, 12 Septembre 1871. 4—r

COMPAGNIE D'ASSURANCE North British and Mercantile

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE.

Établie en 1809.

Capital payé..... $ 1,250,000
Fonds total accumulés..... 16,430,946
Revenu Annuel..... 4,866,695

Bureau Général pour le Canada :

72, Rue St. François-Xavier, Montréal, 72

DIRECTEURS-GÉRANTS :—MM. McDOUGALL ET DAVIDSON.

DIRECTEURS ORDINAIRES :—Hon. Thomas Ryan, Sénateur ; Louis Beaudry, Ecr., Directeur-Gérant de la Cie. du Gaz ; Gilbert Scott, Ecr. ; MM. Wm. Daw & Cie ; Damase Masson, Ecr., (D. Masson & Fils) ; R. B. Angus, Ecr., Directeur-Gérant de la Banque de Montréal.

WILLIAM EWING, Inspecteur.

P. R. FAUTEUX, G. ROSS ROBINSON } Sous Agents.

Dans le Département du Feu, la Compagnie assure les propriétés de toute description à des taux modérés de Prime.

Dans le Département de la Vie, quatre-vingt neuf pour cent des profits est partagé entre les personnes assurées sur une échelle de proportion. On peut obtenir des informations et des ordres au Bureau Général ou des Sous-Agents.

Montréal, juin 1871.—26 a z

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONN. MUTUAL SUR LA VIE Hartford, Conn.

Les DÉTENTEURS DE POLICES sont notifiés que les affaires de cette Compagnie appartiennent exclusivement à L'ASSURANCE SUR LA VIE ; que son Actif est au-dessus de

TRENTE MILLIONS DE DOLLARS

ET

NEUF MILLIONS DE DOLLARS

DE SURPLUS,

Après avoir ré-assuré chaque Police et pourvu à chaque réclamation.

ROBERT WOOD,
Agent-Général pour le Canada.

16 Octobre.—38 m z

AVIS.

Demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour incorporer l'INSTITUT CANADIEN-FRANÇAIS, de Montréal, comme société littéraire, scientifique et de discussion, avec pouvoir de posséder des biens pour un montant de trente mille piastres, et droit d'unir toute autre société à l'Institut Canadien-Français ou de s'unir à toute autre société.

Montréal, 28 Octobre 1871. 39

AVIS.

Le soussigné prend la liberté d'annoncer au public qu'il GUÉRIT et GUÉRIT le MAL DE MATRICE sans remède et sans causer la moindre douleur, et en garantit la guérison, quelqu'en soit l'ancienneté.

ANTOINE ST. JEAN,
226 rue Ste. Marie Montréal.

Février.— 12ém z

LITTERATURE.

TONNERRE DE BREST

PREMIERE PARTIE

(SUITE.)

III

M. Michel lui fit un signe, et le personnage qui s'était arrêté à quelques pas du negociant s'approcha tout à fait.

M. Michel lança autour de lui un coup d'œil rapide ; cette partie de l'avenue était déserte.

—Maître, dit-il vivement en s'adressant à l'Indou tout le monde est-il à bord ?

—Oui, commandant, répondit le nouveau venu tout est paré.

—Les caronades sont à fond de cale ?

—Oui.

—Peu d'hommes paraissent sur le pont ?

—Ils montent par bordée de cinq seulement. Les autres sont affalés dans l'entrepont et on n'aperçoit pas tant seulement le bout de leur museau.

—Bien ! Tu vas retourner à bord.

—Oui, commandant.

—Que l'équipage ait plus que jamais l'air d'être celui d'un pilote du Gange.

—Ils sont tous teints en jaune comme moi, qu'on dirait des peaux de marsouins.

—Qu'est-ce qu'ils disent à bord ?

—Ils disent..... sauf votre respect, commandant, ils ne disent rien ; mais ils s'embêtent à avaler leur chique. Dame ! ça se comprend ! pas moyen de venir un brin bourlinguer à terre.

—Eh bien ! dis-leur qu'ils se parent la coque avec un verre de rhum ; ce soir nous entrons en chasse.

—Pas possible !

—Prends donc garde ! Tu cries comme un âne !

—Pardon, excusez, commandant ; c'est l'effet de la joie ! On va donc dire un mot aux Anglais ?

—Oui.

—Tonnerre de Brest ! A toi, z'à moi la paille de fer !

—Silence ! et files de l'avant. Dans une heure je serai à bord.

Le prétendu Indou s'inclina respectueusement, et s'éloigna dans la direction du quai en murmurant à voix basse :

—Tonnerre de Brest ! comme tout irait bien si on ne s'était pas embarqué un vendredi ; enfin, n'empêche !.....

Pendant ce temps, M. Michel gagnait l'intérieur de la ville blanche.

Le négociant quitta bientôt l'avenue qu'il suivait, et s'enfonça dans une rue plus étroite qui tournait derrière l'église Saint Georges.

Il était près de six heures et la chaleur était encore tellement violente que pas un être humain n'osait l'affronter.

M. Michel, parcourant les rues désertes de Madras aurait pu se croire dans une ville complètement inhabitée.

Cependant, au moment de tourner l'angle d'une maison de riche apparence, il entendit un murmure de voix qui parvenait jusqu'à lui.

Le négociant s'arrêta, et, mesurant ses pas, il s'avança doucement.

De l'autre côté de l'édifice était une ruelle étroite et peu fréquentée, même aux heures de promenade.

Un regard curieusement indiscret de M. Michel lui fit comprendre la cause du murmure qui avait frappé son oreille.

L'une des fenêtres basses de la maison était entr'ouverte, et, sous le soubassement, s'appuyait un jeune homme de dix-huit à vingt ans, portant l'élégant costume de midshipman.

Au-dessus de la tête blonde du jeune Anglais, apparaissait une autre tête aux grands yeux bleus et aux longs cheveux relevés en diadême.

C'était celle d'une jeune fille du même âge à peu près que le marin, et qui, fixait sur lui de longs et tendres regards.

M. Michel venait évidemment de surprendre une conversation d'amoureux,

Le digne homme s'arrêta de nouveau dans la crainte de troubler ce charmant tête-à-tête.

Les deux jeunes gens parlaient d'amour, de projets d'union, d'avenir heureux, et conjuguaient à qui mieux mieux les temps présents et les temps futurs de cet adorable verbe aimer, qui à son équivalent dans toutes les langues.

En écoutant ce dialogue, M. Michel souriait, et, en dépit de sa chevelure grissonnante, son visage prenait une étrange expression de jeunesse,

Mais bientôt la causerie des deux amants perdit son caractère de gaieté et d'esperance, pour devenir progressivement sérieuse et triste.

M. Michel écoutait toujours ; mais lui aussi, était devenu rêveur, et sa bouche murmura à voix basse un doux nom de femme, en laissant exhaler un profond soupir de sa poitrine.

Ce soupir, dont le léger bruit arriva, au milieu du calme profond, jusqu'aux deux causeurs, vint troubler subitement leur securité.

La jeune fille se retira précipitamment en arrière, et la fenêtre, qui tout à l'heure encadrait sa gracieuse personne, te referma vivement.

Le midshipman, de son côté, s'élança en avant et se trouva face à face avec M. Michel.

La figure de celui ci avait repris son masque de beatitude souriante.

—Pardon, monsieur, dit-il en saluant avec une obséquiosité exagérée. Mille pardons ! n'ai-je pas l'honneur de parler à un officier du *Triton*.

—Oui, monsieur, répondit le marin avec politesse.

—Pourriez-vous me dire où je trouverais en ce moment le commandant Williams ?

—Le commandant ? Mais il doit être à cette heure dans la maison du sir Barkley, son cousin.

Cinq minutes après, le commandant du *Triton* faisait faire antichambre au negociant français.

Le commandant Williams était un homme de quarante ans, droit, sec, anguleux, à la physionomie impassible, aux cheveux roux, aux favoris flottants, et imbu, autant qu'il était possible de l'être, de la roideur morale et des préjugés britanniques.

Détestent cordialement la France qu'il méprisait profondement, il croyait accomplir un devoir en humiliant le commerçant de Pondichéry par une longue attente

Enfin il se decida à faire introduire auprès de lui M. Michel.

Celui-ci entra à demi courbé, la jambe traînante et la contenance soumise, tandis que l'officier anglais, la tête couverte et le regard aux lèvres, ne daignait pas seulement pas faire un mouvement sur la chaise qu'il venait d'attirer à lui.

—Que voulez-vous ? que demandez-vous ? demanda brusquement le commandant Williams en toisant d'un regard de mépris le pauvre M. Michel, qui paraissait ne pas oser avancer.

—Je voudrais vous recommander.....

—Allez au diable avec vos recommandations ! Vous faites plus de bruit à propos de votre pacotille que n'en a fait le negociant de Bombay qui m'a confié sa pêche de perles. Ma parole ! Ces Français sont stupides !

Ah !..... vous avez à bord des perles du golfe Persique ? dit M. Michel, dont l'œil avait lancé un éclair en entendant l'insulte adressée à ses compatriotes, mais cet éclair s'était éteint aussitôt.

—Eh ! j'ai bien autre chose, pardieu ! Croyez-vous qu'un navire de la Compagnie des Indes se charge avec des marchandises insignifiantes comme le font les caboteurs de votre nation ? Sachez, continua le marin, desireux de trouver une occasion nouvelle d'humilier le commerçant français en étalant la liste des richesses que portait son vaisseau, sachez qu'il y a pour plus de douze millions de francs dans la cale du *Triton* !

—Douze millions ! s'écria le négociant en joignant les mains. On m'avait dit quatre.

—Qu'est-ce donc que vos misérables ballots ? ajouta l'officier sans prendre la peine de répondre à son interlocuteur. Un grain de poussière dans un vase d'or !

—Douze millions ! répéta encore Michel, et il reprit avec une expression d'inquiétude : tout cela est bien en sûreté à votre bord, au moins ?

Le commandant Williams haussa les épaules.

—Le *Triton* est solide, dit-il.

—C'est qu'on prétend qu'il y a parfois sur ces côtes..... des corsaires français ! reprit le commandant avec un geste de mépris. Est-ce que les drôles oseraient s'aventurer dans ces mers, et, le fissent-ils, croyez-vous qu'avec leurs coquilles de noix, ils aient l'audace d'attaquer un vaisseau de la compagnie ? Ah ! par ma foi ! je le voudrais ! j'aurais grand plaisir à pendre quelques uns de ces coquins au bout de mes vergues ! Mais en voilà assez ! Je n'ai pas le loisir de perdre mon temps auprès de vous. Seulement retenez bien ceci ; j'ai consenti à prendre vos marchandises parce que ces marchandises sont de provenance anglaise et qu'elles sont sous la protection du pavillon britannique, mais quant à votre personne, je refuse de positivement de l'embarquer à mon bord. Jamais un Français n'aura souillé le pont du *Triton* en y prenant passage.

—Commandant...

—Assez ! dit l'officier anglais en se levant. Je ne reviens jamais sur une décision prise.

Et du geste, le commandant Williams indiqua la porte à son interlocuteur.

Celui-ci s'inclina humblement, mais avant qu'il eut pu reprendre sa position verticale, l'Anglais lui avait tourné le dos et était passé dans la chambre voisine.

Le négociant, tenant respectueusement son chapeau à la main, quitta l'habitation et reprit sa marche vers le quai de la ville.

Arrivé à l'extrémité nord, il s'assit sur un amas de pierres, et se prit à contempler philosophiquement le magnifique spectacle qui se déroulait alors devant ses yeux éblouis.

Le "Triton," qui avait terminé l'embarquement de ses marchandises, s'apprêtaient à appareiller.

A peine un quart d'heure s'était-il écoulé depuis que M. Michel était absorbé dans la contemplation de ce tableau magique, que le commandant Williams apparut à son tour sur le quai.

Il était accompagné par quelques amis qui lui faisaient la conduite, et auxquels il serra cordialement la main avant de sauter dans la schelingue qui l'attendait.

Puis la barque s'éloigna du rivage, gagna le navire, accosta au côté d'honneur, et l'officier monta gravement sur le pont.

Les matelots anglais virèrent au cabestan, la dernière ancre fut dérapée, les gabiers s'élancèrent dans la mâture, les voiles furent larguées lestement, et "le Triton," obéissant à l'action de la brise favorable, s'avança majestueusement dans la direction du golfe du Bengale.

(A CONTINUER.)

TELEGRAPHIE

De toutes les parties du Monde.

SERVICE PRIVE DE "LA MINERVE"

OUVERTURE DE LA LEGISLATURE PROVINCIALE.

DISCOURS DU TRONE.

Québec, 8 nov.

Aujourd'hui, à 3 heures, Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur s'est rendu à la Chambre du Parlement et prit son siége sur le trône. Les députés étaient assemblés et Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur commença le discours suivant au milieu de la plus grande attention :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Messieurs de l'Assemblée Législative :

Je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue au moment où vous vous réunissez pour commencer les travaux du second parlement de cette Province.

Les quatre années qui se sont écoulées depuis l'ouverture du premier Parlement ont démontré d'une manière évidente combien les habitants de cette Province désirent profiter des avantages que leur offre notre nouvelle constitution pour développer les ressources de cette partie du pays. Notre Législature, sous ce nouveau régime, a pu disposer de ses revenus en faveur des entreprises qui ont paru les plus propres à accroître la prospérité de cette Province.

La législation qui a été faite dans les diverses sessions du dernier parlement en faveur de l'établissement de sociétés de colonisation et pour l'encouragement de différentes lignes de chemins à lisses de bois et de chemins de fer, promet de donner une puissante impulsion à notre commerce, à notre agriculture et à notre industrie.

Quelle qu'ait été la divergence de vues, naturelle dans un pays constitutionnel sur beaucoup de points, il m'a paru que l'opinion publique s'était prononcée avec assez d'unanimité en faveur de ces mesures pour que vous n'hésitiez point à continuer la politique suivie par vos prédécesseurs, et à l'étendre dans la proportion de nos ressources financières.

La législation et les réglements pour la vente et la coupe des bois ont produit une augmentation considérable dans cette partie de nos revenus, augmentation qui nous a permis de pousser avec vigueur les travaux de nos chemins de colonisation dans toutes les parties de cette Province.

Mon Gouvernement a nommé dernièrement plusieurs agents d'immigration, tant à l'étranger que sur divers points du pays, et nous avons déjà lieu de nous féliciter du resultat de leurs efforts et de celui des autres mesures que nous avons adoptées pour mieux faire connaître les ressources de cette Province, sa topographie et l'importance de ses terres incultes aux habitants des pays étrangers et à nos compatriotes.

Ce sujet de l'immigration étant dans les attributions du Gouvernement fédéral et des Gouvernements locaux, a presenté dans l'origine quelques difficultés. J'ai cru devoir provoquer une première conférence qui a été suivie de plusieurs autres. Dans la dernière de ces réunions, les six provinces composant aujourd'hui la Confederation se trouvaient représentées. J'ai tout lieu d'espérer que la meilleure entente régnera entre le gouvernement fédéral et les Gouvernements locaux, qui se partageront dans la mesure de leurs ressources et de leur commun intérêt la tâche de pourvoir à cet important objet.

Cette province qui possédait un code civil et un code de procédure civile, a reçu de la législature du dernier parlement un code municipal qui vient d'être mis en opération et je suis certain que nos populations s'empresseront de profiter des moyens qu'il met à leur disposition pour les améliorations locales.

Les lois concernant l'administration de la justice, quoique donnant en général d'excellents résultats, me paraissent susceptibles de quelques améliorations et des mesures vous seront soumises à cet égard.

J'ai transmis à Son Excellence le Gouverneur-Général, selon votre désir, votre adresse conjointe au sujet de la prétendue sentence arbitrale rendue par deux des arbitres nommés en vertu de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord pour le partage des dettes et propriétés du Haut et du Bas-Canada. Le gouvernement fédéral n'a pas mis en force cette prétendue sentence, et quelle que soit la nature des démarches qui pourront être faites à cet égard, j'ai assez de confiance dans l'esprit d'équité qui règne dans notre confédération et dans l'appréciation que l'on y fera de l'importance de cette Province pour croire que justice nous sera rendue.

Honorables MM. de l'Assemblée Législative,

Les comptes publics vous seront présentés et les subsides ordinaires vous seront demandés pour les différentes branches du service public et pour les importants objets de l'instruction publique, de la bienfaisance publique, de l'agriculture et de la colonisation. Mon gouvernement s'est efforcé de réduire les dépenses à ce qui a paru strictement necessaire, et je ne doute pas que vous n'apportiez vous mêmes une sage économie dans l'emploi des deniers de la Province. Vous serez heureux d'apprendre que malgré les dépenses considérables qui ont été faites depuis quatre ans pour les travaux publics, pour l'établissement des écoles de reforme et d'industrie, pour le développement de l'instruction publique, pour la construction et l'amélioration des cours de justice et des prisons, pour tous les nombreux objets que la constitution a laissés à la charge du gouvernement local, il reste cependant une somme considérable au crédit de cette Province.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je ne doute pas que vous ne vous appliquiez avec zèle et avec sagesse à l'accomplissement de vos importants devoirs et, qu'avec l'aide de la Divine Providence, vos travaux ne procurent à cette Province un accroissement de bonheur et de prospérité.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Québec, 8.

L'Orateur a pris son siége à 2 heures et demie.

L'Hon. M. Chauveau a présenté un bill sur le serment d'office.

L'orateur informa l'assemblée que le Gouverneur a ouvert la session avec un discours.

M. Chauveau répondit que ce discours serait pris en considération dans l'adresse.

M. Holton exprima que l'opposition était disposé à s'occuper de l'adresse immédiatement, comme c'est la coutume en Angleterre, afin de gagner du temps. Il y a de grandes difficultés pour commencer les premières affaires de la session. Un tel début pour les comités, etc., prend beaucoup de temps et est loin de présenter tous les avantages. Sans vouloir incriminer en rien les honorables gentilshommes du parti opposé, qui ont coutume d'ajourner le debat de l'adresse au deuxième jour de la session, il dit qu'il voulait simplement exprimer que l'opposition était prête à accepter le debat de suite et que, en vue d'epargner le plus possible le temps des affaires publiques, il espère que, à l'avenir, le debat de l'adresse aura lieu le premier jour de la session.

M. Chauveau dit que si le gouvernement avait été certain de l'empressement de l'opposition, le debat sur l'adresse aurait eu lieu de suite.

A l'avenir, il ne doute pas que l'adresse sera prise en considération le premier jour de la session.

Le premier ministre fait alors les motions habituelles pour la nomination des comités, la vérification des élections contestées et des fraudes et corruptions électorales.

La Chambre s'est ajournée à 4 heures.

Ottawa, 8.

La démission de M. Woodruff est encore le sujet d'entretien de nos cercles politiques, et des discussions animées ont lieu ; l'on désigne M. Angus Morrison ou M. Rickert comme devant succéder à M. Woodruff.

Une pétition couverte de nombreuses signatures doit être, dit-on, présentée au Lt.-Gouverneur, pour la commutation de la sentence de Reiffensteins. L'on prétend que sa vie est en danger, s'il n'est pas sorti de prison dans un temps limité.

M. Brydges est parti hier soir, retournant à Montréal.

M. McDonald est mieux, mais il ne pourra certainement pas sortir encore cette semaine.

Une certaine émotion se manifeste ce soir dans les journaux de la ville. L'on y signale quelques cas de petite vérole, ce qui donne lieu à maintes discussions contradictoires sur cette matière.

Kingston, 8.

Le Directeur du chemin de fer de Kingston à Pembroke est parti pour Toronto.

M. Brydges et le Lieutenant-Colonel Barnard, A. D. C., sont arrivés ce matin. M. Brydges part pour l'Ouest.

Les affaires locales en grain sont assez bonnes, quoique les prix soient peu élevés.

Québec, 8.

M. Fortin, député de Gaspé a obtenu du gouvernement local, des terres libres pour les immigrants sur la route maritime de la rive du St. Laurent à travers les cantons de Courelle, Christi, Taschereau, Duchesnay, Denoue Chlorie, Dorme et Nord Sydenham. Cette nouvelle est hautement favorable à la colonisation rapide et aux progès de la navigation et des intérêts généraux du Canada.

Des nouvelles reçues hier confirment les rumeurs qui circulent sur la vente des steamers de la ligne Allan. Les prix demandés sont cependant jugés trop élevés jusqu'à présent.

Québec, 8.

Il y a déjà du trouble dans les rangs de l'opposition. M. Fournier l'un de ses membres les plus capables qui avait pris son siége près de M. Joly et Holton s'est retiré sur le rang de bureaux en arrière. L'on croit que M. Fournier a vu avec regret que l'opposition ne proposait aucun candidat en opposition à celui du gouvernement pour le poste d'Orateur et que M. Joly a félicité M. Blanchet d'une manière toute inopportune après son élection.

Sir George E. Cartier, Sir F. Hincks et les honorables MM. Langevin, Howe et Mitchell partiront pour Sherbrooke demain matin par un train spécial à 9 heures. Ils vont assister au dîner offert à l'hon. M. Pope, notre nouveau ministre de l'agriculture.

Québec, 8.

Le Lt.-Col. Wiley, contrôleur général de la milice qui est chargé des armements des forts et remparts pour le gouvernement impérial est parti ce soir pour Ottawa.

Il reste encore de grands approvisionnements de munitions et armes de toutes espèces. Plusieurs livraisons doivent encore être reçues parmi lesquels se trouvent plusieurs canons Armstrong et ces livraisons ne sauraient être terminées au moment du départ des troupes.

Les élections qui paraissent devoir être contestées sont celles des Drs. Lavallée et Robitaille et de M. de Beaujeu, Trudel et Holton.

On a remarqué que M. Chauveau était le seul membre du Cabinet qui siégeait à côté de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur pendant la lecture du discours.

Il n'y a cependant aucune signification dans ce fait qui est sans importance.

Il reste environ 8,000 dollars sur le montant de l'exercice de l'année dernière malgré les $50,000 votés pour le chemin de fer de Gosford qui ont été payés et les warrants délivrés dans l'année pour environ $30,000 et le paiement de $15,000 pour le pont de Dorchester pour lesquels garantie est assurée. Ce qui fait un total de $95,000 qu'on ne peut considérer comme dépenses courantes de l'année.

Le juge Caron réunit ce soir au club Stadacona tous les membres du gouvernement présents en cette ville.

SERVICE SPECIAL DE LA PRESSE ASSOCIEE

POUR "LA MINERVE."

AMERIQUE.

Kingston, Jamaïque, 6—Une dame de couleur, de respectabilité notoire, vient d'être arrêtée à Jacmel, sur l'extraordinaire accusation de cannibalisme. Elle aurait tué et mangé 26 enfants qu'elle avait attirés chez elle dans cette intention.

St. Paul, Minn., 7—Cinquante-sept villes et cités donnent à Austin, gouverneur républicain, une majorité de plus de 1,000 voix.

Chicago, 7—Le Wisconsin a élu Washburn par une imposante majorité républicaine.

Les deux branches de législature sont républicaines.

Richmond, Va., 7—Les élections des deux chambres sont toutes conservatrices.

Iowa, 8.—Des laboureurs ont trouvé hier, près de la ville, un sac contenant 12,000 dollars en or et argent qui avaient été cachés là depuis 18 ans, par un assassin qui avait toujours refusé de faire connaître où il avait enfoui cette somme.

Chicago 8.—Beveridge, candidat républicain, est élu par environ 25 à 30,000 voix.

New York, 8.—La majorité des élections est républicaine.

Tweed est le seul membre du Tammany qui ait été élu sénateur, et l'assemblée compte seulement jusqu'à présent six adhérents à ce parti.

New York, 8.—Les différents rapports des districts, bien qu'encore incomplets, indiquent clairement la défaite complète du parti Tammany.

EUROPE

Service du Cable Transatlantique

Vienne, 7—L'Empereur a accepté la démission du comte de Beust qui serait nommé ambassadeur à Londres. Il se confirme que le comte Andrassy lui succederait au portefeuille des affaires étrangères.

La statue de l'infortuné Maximilien, empereur du Mexique, a été découverte aujourd'hui en présence de l'Empereur, du Grand Duc et des membres du ministère. Une foule immense assistait à cette imposante cérémonie.

Londres, 7—Hier soir, le fonds de secours pour les incendies de Chicago, a atteint le chiffre de $47,000, et des dons importants sont encore attendus.

Le Times approuve hautement la politique du gouvernement américain contre les mormons et il réclame leur châtiment immédiat.

Dublin, 7—Le peuple a assailli l'escorte militaire et la police qui conduisaient aujourd'hui Kelly devant la Cour. Un soldat a été gravement atteint par un projectile.

Athènes, 7.—Le ministère ayant demandé un vote d'approbation sur la politique générale suivie jusqu'à ce jour, a subi un échec grave devant la Chambre.

Les ministres ont immédiatement offert leur démission.

Paris, 7.—Le mouvement grévisto se continue chaque jour ici et à Rouen, dans plusieurs branches de commerce, les ouvriers demandent l'augmentation de leurs salaires.

DERNIER BULLETIN.

QUATRE HEURES A. M.

AMERIQUE

San Francisco, 8.—Th. Pamlan, chef de Vigas, d'après avis de résidents anglais se serait nommé lui-même roi des îles sous le nom de Ebenezer premier.

New-York, 8.—Hier, à 5 heures environ, O'Donovan Rossa a visité les salles de votes du 10e District, 7e quartier. Il est prouvé qu'il n'a pas été enregistré. Il offrit son vote sous serment, mais il fut récusé par un nommé Thomas Jourdan.

Rossa partit plus loin, mais bientôt après revint avec un ami et offrit encore son vote ; il prêta serment lorsque Jourdan le reconnut de nouveau. Rossa fut arrêté et conduit à la station de police, où il fut relâché quelque temps après.

Washington, 8.—Le président et le ministre secrétaire de la guerre ont résolu de repousser de force ceux qui se sont établis sur les terres des indiens Osages à moins qu'ils ne se retirent d'eux-mêmes.

La compagnie d'assurances "Hide and Leather" dont les risques à Chicago se montent à 720,000 piastres, paiera, dit-on, 50 pour cent et continuera ses affaires.

La compagnie "New-England" qui a été lourdement frappée paiera 60 pour cent et la compagnie "Independent" dont les risques s'élevaient au-dessus de 1,100,000 piastres, a commencé à payer 25 pour cent.

New-York, 8.—Le *World* dit que presque tous les candidats républicains sont élus.

Washburne a été élu dans le Massachusetts par une majorité de plus de 15 à 20,000 voix et un nombre de vote de 25 à 30,000 voix.

Sur les deux cents-soixante membres de la chambre, les démocrates sont seulement représentés par 61 élus et au Sénat de 40 membres ils en ont seulement 4 tous les autres officiers du gouvernement sont républicains.

Un violent incendie s'est déclaré ce matin dans une fabrique de pianos de la 36e rue, près la 10e avenue. Le feu fit des progrès rapides et consuma bientôt tout l'intérieur du bâtiment. Les pompiers travaillaient avec énergie à l'extinction de l'incendie, quelques-uns étaient placés près de la muraille lorsque le toit s'écroula emportant une partie du mur et ensevelissant sous ses ruines les infortunés.

La police et les pompiers se mirent immédiatement à l'ouvrage pour débarrasser leurs compagnons. Dans un court espace de temps ils parvinrent à les retrouver encore vivant mais plusieurs très-gravement blessés et un ou deux en danger de mort.

Parmi les malheureux blessés par la chute de ce mur, il y avait M. Rhodes l'assistant ingénieur qui dirigeait les pompiers pendant l'incendie.

Mexico, 30 oct.—L'anarchie la plus complète règne dans cette contrée.

La révolution continue dans le nouveau Léon, les insurgés de Zacatecas ont envahi l'état de San Louis de Potosi, de nombreuses bandes parcourent le pays incendiant et pillant les villages et les fermes dans les surtout états de Hildalgo, Mexico et le district fédéral.

EUROPE

Service du Cable Transatlantique

Vienne, 8—La Diète de Bohême, en session à Prague, s'est prononcé ouvertement, par son vote, contre l'élection des délégués au Reichsrath. En conséquence, le gouvernement a donné l'ordre de clore immédiatement les délibérations.

Londres, 8—Un banquet a été offert au Lord Maire par des personnages éminents de la cité en reconnaissance des services considérables rendus par Sa Grandeur dans toutes les œuvres de charité.

Le fonds de secours pour Chicago s'élève à Mansion House à £47,150.

M. Potter a écrit aux journaux une lettre dans laquelle il s'efforce de dissiper l'impression produite par les rumeurs de la nouvelle politique entre les lords et la classe des travailleurs. Il insiste sur le caractère tout social de ce mouvement.

Paris, 7—Henri Rochefort vient d'être transféré à Port Boyart.

Liverpool, 8—Les mécaniciens et tous les ouvriers employés dans les chantiers de constructions maritimes de M. Laird, à Birkenhead, se sont réunis aujourd'hui et ont résolus à l'unanimité de demander la réduction de leur travail à 9 heures par jour.

Londres, 8—Les restes du général Robert Anderson seront transportés aux Etats-Unis par une frégate de guerre américaine.

Amsterdam, 8—On s'occupe beaucoup en ce moment des négociations qui ont lieu avec le gouvernement anglais pour les possessions hollandaises de l'Asie et de

LA MINERVE.

JEUDI MATIN, 9 NOVEMBRE 1871.

Première page: FEUILLETON et DEPECHES.

Quatrième page: COMMERCE.

Correspondance Parlementaire

DE "LA MINERVE."

Québec, le 7 Nov. 1871.

Aujourd'hui, à midi, les députés de la Province de Québec ont commencé à prêter serment ; à trois heures, ils avaient tous terminé cette besogne. Pendant que l'aiguille faisait trois fois le tour du cadran, soixante et quelques hommes intelligents, l'élite de la nation (qu'ils ne croient pas que ce ceci soit de la flatterie), ont pris Dieu à témoin qu'ils ne donneraient jamais sciemment, durant quatre années à venir, un seul mauvais vote. Que Dieu leur soit en aide !

Ils ont tous levé la main et baisé l'Evangile avec un grand sang-froid. Cela prouve qu'ils ont la conscience tranquille ou qu'ils sont trempés pour les occasions les plus terribles. Quelques-uns ont eu des mouvements de physionomie, dignes de Talleyrand et fort peu rassurants pour les électeurs à principes fixes. D'autres, en jurant, ont froncé les sourcils, de façon à faire trembler, non pas l'Olympe, mais le ministère. Enfin, c'est un grand pas de fait pour nos représentants: le Rubicon est passé.

A trois heures, autre cérémonie, et bien plus considérable. Le canon a tonné, les Dames de Québec ont envahi l'enceinte où siége l'Hon. M. Fraser de Berry, et le Gouverneur Belleau est venu déclarer, par la voix mâle et ferme de l'Hon. Orateur De Boucherville, qu'il daignerait dire pourquoi il a convoqué le Parlement, lorsque la Chambre d'Assemblée aurait élu son président.

Et l'Assemblée s'est mise en frais d'élire son président. La chose s'est faite très-honnêtement.

Hier soir on disait le gouvernement un peu embarrassé. Il demandait un Orateur à ses partisans. Les uns indiquaient M. Bellerose, qui a reçu des promesses formelles de la part du ministère ; les autres, M. Chapleau, qui en a reçu de quasi formelles ; d'autres, enfin, M. Blanchet, avec qui l'on a été formel jusqu'au bout.

Pour être bref, c'est M. Blanchet qui a été élu, que dis-je ? élu à l'unanimité. M. Bellerose croit qu'on lui a fait une injustice, mais il n'a pas voulu protester autrement que par sa présence à Québec, au moment où le ministère mettait la dernière main à ses décisions. Quant à M. Chapleau, il s'est effacé pour ne point diviser les conservateurs.

Il est permis de croire que le public en général et le parti conservateur en particulier sauront gré à M. Chapleau et à M. Bellerose de leur conduite digne et désintéressée en cette circonstance. Si le cabinet Chauveau avait choisi un candidat dans le district de Montréal, il aurait été sans doute plus généralement approuvé, mais du moment qu'il s'est décidé à patronner M. Blanchet, les conservateurs ont bien fait de ne point partager leurs votes sur ce choix, la question étant après tout secondaire.

D'ailleurs, les députés du district de Montréal se consolent déjà de n'avoir pas obtenu la satisfaction qu'ils ont recherchée ; M. Blanchet a presque réussi à leur faire oublier qu'il est du district de Québec : à la fin de la session ils n'y penseront plus du tout.

Ce qui a manqué à M Blanchet, c'est d'avoir été proposé par des hommes éloquents, l'Hon. M. Chauveau et l'Hon M. Irvine n'ont pas cherché à l'être. Le premier en proposant, a dit qu'il n'avait pas besoin de faire l'éloge de son candidat, et M Irvine, en secondant, a dit que cela était absolument inutile : voilà tout, de la part des ministres.

L'opposition a fait mieux, c'est un aveu qui s'impose à la *Minerve* elle-même. M. Joly, qui par paranthèse, conserve son ancien siège de *leader*, a prononcé un éloge tres flatteur de M. Blanchet ; il a poussé le compliment beaucoup plus loin que M. Chauveau et comme il n'est cependant pas allé au delà de la vérité, l'Hon. Premier Ministre l'a applaudi des mains et de la voix.

Tout s'est donc passé pour le mieux. L'opposition n'a pas encore paru plus entreprenante que jadis ; M. Joly a dit comme devant des choses agréables aux ministres, et M. Holton qui a pris le second siége à côté de lui, s'est révélé sous un nouveau jour : il n'a rien dit.

Une opposition aussi disposée, c'est bien aimable pour les ministres, pour M. Blanchet, pour tous les conservateurs, mais c'est ennuyeux.

Ne nous hâtons pas cependant de juger l'opposition aussi sévèrement ; on annonce qu'elle donnera à parler d'elle dans quelques jours, et qu'au lieu de faire la besogne du ministère, elle fera la sienne propre, deviendra factieuse, hargneuse, intraitable. Nous la reconnaitrons bien.

Vous ai-je dit que l'ouverture de la chambre avait failli manquer ? C'est vraiment le cas.

Vous savez que le sergent d'armes, M. Garneau, avait été suspendu de ses fonctions par le Lieutenant-Gouverneur, c'est-à-dire par M. Chauveau. Que ce dernier possède pareil droit, c'est excessivement douteux.

Dans tous les cas, c'est l'avis de M. Garneau, qui s'est refusé à livrer au Greffier, les insignes de son grade, entre autres, la *mace*, la masse. Or, il paraît que la chambre ne peut siéger légalement sans masse. Aussi le Greffier, était bien en peine et criait partout: *Ousqu'est ma masse ? Qu'on m'apporte ma masse.*

Enfin, M. Chauveau a répondu à cet appel désespéré en destituant formellement M. Garneau et en nommant à sa place M. Demers, secrétaire de l'Orateur Blanchet.

Mais, M. Garneau refusait toujours de rendre la masse et la cachait soigneusement. Qu'allait-il advenir ? On l'ignore. M. Garneau a mis fin à tant d'inquiétudes, en rendant à la dernière heure l'objet précieux à propos duquel on parlait déjà dans le faubourg St. Roch de faire un *mass meeting*.

LA GUERRE CIVILE. } Le public bas-canadien sait quelle immense folie s'est emparé de la presse haut-canadienne depuis un ans a propos des affaires de la Rivière Rouge. Le *Globe* et le *Telegraph* nous fournissent jour par jour le spectacle d'un dévergondage qui humilie notre pays ; car la Province d'Ontario nous donne ces gens-là comme ses enfants les plus intelligents. Tristes échantillons et tristes grands hommes de carton ! L'insulte est leur unique patriotisme, toutes les ressources de leur esprit n'aboutissent pas même à varier le vocabulaire de la calomnie.

Il y a longtemps, du reste, que nous connaissons la valeur de ces brailards. L'hon. M. George Brown n'a réussi à s'élever au-dessus de ses confrères clear-grits que parce qu'il a eu plus de brutalité dans l'âme et plus de haine dans la voix. C'est à force de demander l'humiliation du Bas-Canada, c'est à force d'épuiser toutes les formes de l'insulte à nos croyances de catholique et à notre caractère de français qu'il s'est acquis une renommée. Dans ce camp-là on se contente d'avoir des bavards pour orateurs et des sonneurs de chaudrons pour chefs d'orchestre.

Le rôle que M. George Brown a joué pendant dix années vis-à-vis le Bas-Canada, le voilà qu'il le reprend envers les Métis du Nord Ouest. C'est plat comme autrefois, malhonnête comme autrefois, plus absurde encore qu'autrefois. Il paraît que c'est tout ce que M. Brown gagne à se faire battre. Et dire que ce même homme, dont le fanatisme s'accuse d'une manière aussi dégoutante contre l'élément catholique, est à cajoler les catholiques du Haut-Canada pour les tourner contre les conservateurs ! Il ne faut pas être prophète pour voir cela ; le jour où les catholiques du Haut-Canada se livreront au clear-gritisme, leurs privilèges seront anéantis. M. Brown veut s'en faire un marche-pied et rien de plus. Il a trop de préjugés pour être jamais juste à leur égard.

Voilà un an que le *Globe* insulte nos croyances les plus chères. Nous l'avons toujours laissé dire, pensant que le calme et la réserve du Bas-Canada suffiraient à neutraliser ces explosions de haine feroce. Elles n'ont abouti qu'à établir notre désir de vivre en paix avec toutes les nationalités ; mais elles n'ont pas desarmé nos adversaires. Aller plus loin et céder davantage, ce serait nous attirer le mépris des races qui nous environnent.

Que le *Globe* le sache, les Canadiens-Français sentent parfaitement que c'est eux qu'il veut atteindre dans la personne des Métis et que s'ils font semblant de ne pas écouter ses folles menaces, ils sont là pour se lever comme un seul homme le jour où les gens du *Globe* passeraient outre. Voilà un an que le *Globe* demande la guerre civile et voilà un an que nous nous bouchons les oreilles. Nous l'avertissons d'une chose, c'est que si ses menaces allaient un jour devenir une réalité, il trouverait des bras chez ceux qu'il suppose dénués de puissance et du moindre sentiment de dignité.

Les dénonciations sanguinaires du *Globe* et du *Telegraph* ne peuvent avoir qu'un but : la guerre civile. Nous connaissons le sentiment de nos compatriotes. Depuis la cabane jusqu'à la somptueuse demeure, il n'y a qu'une même voix : *ne touchez pas injustement aux Métis ;* car si c'est aujourd'hui leur tour, demain ce sera le vôtre. Leur cause est désormais notre cause. Ils sont loyaux par devoir et par conscience, quand les hommes du *Globe* ne le sont que par fanfaronnade ou intérêt. Riel a montré qu'il a tout le cœur que ses ennemis n'ont pas, lesquels n'ayant pu réussir à l'assassiner par l'épée du Col. Wolsely ou par les pierre qui ont fait noyer Goulet, veulent l'assassiner par la calomnie.

On ne trouvera jamais de race plus paisible et animée d'une meilleure volonté que les Métis. De grâce, ne l'exaspérez pas. La fermeté du Lt.-Gouverneur Archibald a fait ce que la violence du Col. Wolseley n'aurait jamais pu obtenir, et c'est pour avoir établi dans la Province de Manitoba une paix solide et sérieuse que le *Globe* le dénonce comme un traître. Nous le disons sans crainte, le Lieut.-Gouverneur a fait preuve d'un sens politique admirable et d'un tact qui accuse une intelligence d'élite. Rarement position s'est trouvée plus délicate que la sienne, et rarement homme d'état a réussi aussi aussi bien que lui à asseoir la paix sur les éléments dangereux qu'il avait à contrôler. Si tout le monde n'approuve pas sa ligne de conduite, il y a cette explication à donner : c'est que le Lt.-Gouverneur Archibald est un homme d'une haute conception, et qu'il existe en Haut-Canada beaucoup d'esprits étroits.

INFORMATIONS GENERALES.

ACTUALITÉS.

Nous sommes heureux d'apprendre que le Révd. P. Boyer, le populaire chapelain qui accompagna la première expédition militaire à la Rivière Rouge, est de retour à Montréal depuis quelques jours, et qu'il s'y fixera en remplacement du Révérend Père Charpenay.

Nous attirons l'attention sur l'extrait suivant de la *Gazette Financière* de Paris, numéro du 21 octobre dernier :

L'assemblée générale des actionnaires de la Société Forestière a eu lieu le 14 octobre courant ; elle était présidée par le vicomte Lebailly d'Inghuem, qui, certainement, n'a eu qu'à se louer de la tâche qu'il avait à remplir. Nous publions plus loin les rapports du conseil d'administration et du commissaire. En qualité d'actionnaires, nous assistions à la séance qui s'est passée avec un calme, une bonne entente que nous regrettons de ne pas trouver assez souvent dans les assemblées d'actionnaires. La Société est en très-bonne voie ; comme tant d'autres, elle a eu à souffrir de la stagnation forcée des affaires, par suite de la guerre ; mais qu'elle le veuille (et nous comptons bien qu'elle saura le vouloir), elle ne tiendra pas moins qu'elle n'a promis lorsqu'elle s'est fondée. Elle a déjà opéré beaucoup de bonnes réformes dans son administration ; le reste viendra, nous y comptons.

Dans le rapport dont il est question dans cet extrait, nous lisons ce qui suit :

"Un homme expérimenté et honnête est parti au mois de juillet passé pour le Canada à ses risques et périls, il est vrai, mais pour établir en faveur de notre Société des relations dont nous avons tous lieu d'espérer des résultats considérables dans l'avenir.

"Le Canada possède d'immenses fortunes forestières, l'Angleterre et les Etats-Unis ont été jusqu'à ce jour les seuls marchés de richesses de ce pays. M. Vannier, notre agent, qui connait le Canada et toutes ses ressources organise, en prenant notre pays pour intermédiaire, la direction sur France d'une partie des richesses forestières de ce pays favorise."

M. J. A. N. Provencher, agent d'immigration pour Manitoba, est arrivé hier soir d'Ottawa, après un heureux voyage de quinze jours. Nous offrons le plus cordial accueil au distingué voyageur, et nous espérons que sa visite sera fructueuse à la Province sous plus d'un rapport. M. Provencher a pour mission, croyons nous, d'étudier les meilleurs moyens d'établir un courant d'immigration entre le Canada et ici, et faire rapport sur les parties du pays où devront se diriger les émigrés.

Par ses hautes capacités et son intelligence pratique, M. Provencher est éminemment propre à l'importante tâche dont l'a chargé le gouvernement d'Ottawa.

Avec M. Provencher est arrivé M. Noël, employé du Receveur-Général des Finances sous M. McMicken.—(*Le Métis*)

Le *Messager Franco-Américain* dit que le gouvernement des Etats-Unis avait chargé M. Frederick Myers, qui occupe une place importante dans les bureaux du Trésor, de faire une enquête sur le sujet de l'immigration. M. Myers a étudié la question en Allemagne, en Angleterre, à New York, et a finalement présenté son rapport, qui contient d'importantes informations et des recommandations dont il faudra tenir compte. Le nombre des émigrants qui arrivent annuellement aux Etats-Unis est évalué à 250,000, et il sera probablement de 300,000 dans quelques années. Cette émigration régulière et pacifique dépasse tout ce qu'on a vu dans d'autres temps et même aux époques des plus grandes invasion historiques. Elle aura, ou plutôt elle a déjà pour effet de modifier profondément le caractère de la nation américaine. Comme c'est l'Allemagne qui fournit le plus grand nombre d'émigrants, le peuple des Etats-Unis prend de jour en jour une physionomie plus germanique ; l'Allemand deviendra bientôt l'idiome dominant du pays, et le temps n'est pas éloigné où les délibérations du Congrès se feront dans la langue de Bismark. C'est triste à dire ; mais c'est là une fatalité inévitable, contre laquelle il est inutile de se révolter.

M. H. Rochefort, dit le *Salut*, ne sera transporté ni à Tours ni à Avignon, comme plusieurs journaux l'annoncent. Il subira sa peine au Mont Saint-Michel, mais pas dans la prison ; il sera interné dans la ville.

M. Thiers vient de décider qu'à l'avenir les éléments des codes français seraient enseignés dans les écoles primaires, afin que l'axiome en vertu duquel "nul n'est censé ignorer le loi" ne soit plus que mauvaise plaisenterie. Cet enseignement commencera immédiatement. Un petit formulaire, contenant les principaux articles du Code pénal, va être mis au concours, et celui qui sera choisi se ra mis entre les mains des enfants.

NOTES LOCALES.

ÉLECTION.—A la dernière assemblée générale et semestrielle de l'Union St. Pierre, qui a eu lieu le 7 novembre courant, les messieurs suivants ont été élus officiers pour le semestre courant : C. D. Thériault, président ; Narcisse St. Hilaire, premier vice-président ; Isidore Dépaty, père, second do do ; J. C. Lagarde, secrétaire-archiviste, réélu ; Louis Bélanger, assistant do do ; Louis Bédard, secrétaire-correspondant ; Georges Renaud, trésorier, réélu ; Oswald Coursolles, collecteur-trésorier, réélu ; Ulysse Rondeau, premier assistant-collecteur-trésorier ; Evariste Gélinas, second assistant-collecteur-trésorier ; Alfred Polquin, premier commissaire-ordonnateur ; Joseph Barque, second do do.

LA REVUE CANADIENNE—Le numéro d'octobre contient le sommaire suivant : La mortalité des enfants, par le Dr. Grenier ; Exploration Géologique du Canada (1843 et 1869) E. Blain de St Aubin, Hygiène ; La Viande de Porc comme alimentation, Dr L. J. P. Desrosiers ; Chronique du mois, E. Prud'homme.

BOITE D'ALARME. — Une boite d'alarme pour le feu améliorée de M. Chanteloup a été placée dans la rue Ste. Catherine au coin de la rue Mathew et porte le No. 58 sur la liste.

RETROUVÉ—Le corps de Michael Collins dont nous annoncions la disparition a été retrouvé flottant dans le bassin de la Compagnie de vaisseaux océaniques et transporté à la résidence du defunt, no 58, Rue Shannon. Une enquête a été tenue par le coroner et le verdict fut : "noyé accidentellement."

SAUVÉ—Le constable Banville rapporte que vers 11 heures mardi matin, un individu du nom de Amable Charbonneau, employé à bord du steamer *Renaud* est tombé dans le canal et fut heureusement retiré par l'équipage.

PLAINTE.—Il appert que l'on se plaint du danger qu'il y a de passer sur le trottoir de la rue Wellington, près de la traverse du chemin de fer, et de l'absence de lumière.

EN FOURRIÈRE.—Le sous-constable Burns rapporte qu'il a mis en fourrière une jument noire, trouvée errante rue St. Antoine.

LE TEMPS.—Le temps est la fortune, car c'est avec lui que nous pouvons amasser une fortune ; de sorte que la principale économie est celle du temps. N'oubliez pas que vous pratiquerez cette économie si vous allez faire vos achats de fourrures à la maison F. X. Dubuc et Cie., en même temps vous sauverez 10 à 15 pour 100 tout en ayant un choix que vous chercheriez vainement ailleurs. Où le gros chien blanc à la porte.

VENTE.— La grande vente de sleighs, robes de Buffles toutes beautés, aura lieu aux salles de M. John Leeming et cie., samedi prochain, 11 novembre, à 2 heures. Quelques robes d'un goût riche et exquis seront mises en vente,

AUTRE VENTE.—La vente de la belle bibliothèque de Henri Thomas, Ecr., sera continuée ce soir à 7 heures, aux salles de M. J. Shaw, 726 rue Craig. De magnifiques ouvrages seront mis en vente ce soir. La vente a lieu dans l'ordre indiqué par le catalogue.

VENTE.—La vente de la bibliothèque de M. Thomas a réuni une nombreuse assistance hier soir aux salles de vente de M. Shaw. La vente se composait d'ouvrages modernes. Ce soir, elle comprendra les plus beaux volumes de la collection, les grands historiens, les galeries d'art, etc., etc., richement reliés. Cette bibliothèque est un avantage précieux pour toutes personnes voulant faire un choix d'ouvrages de première classe, c'est une occasion qui arrive rarement ici et ne saurait être négligé.

ATTENTION.— Samedi après-midi, à 2 heures, M. Shaw vendra aux "Starr's Livery Stables", Carré Victoria, une paire de chevaux noirs bien assortis. Le magnifique et bien connu "Shamrock" et plusieurs autres chevaux, sleighs, harnais complets, doubles et simples, robes de buffle, etc., vendu sans réserve.

Cette vente serait une occasion très avantageuse pour toutes personnes voulant disposer de chevaux, sleighs, &c. S'adresser à l'office de M. Shaw. 726, Rue Craig.

AVIS.—Ce matin, à 10 heures, M. Shaw vendra à ses salles, 726, Rue Craig, une quantité de fournitures de ménage, belles tentures et tapis de Bruxelles, ameublements de chamores à coucher et de salon ; couchettes, tables de salles à manger en noyer, coutellerie de table, cristallerie, verrerie, etc., le tout vendu sans réserve.

MEMBRES MUTILÉS remis dans leur état naturel par le liniment anodin de Johnson.

AU PUBLIC—Grande réduction dans la vente des Machines à Coudre de WHEELER & WILSON de $60.00 à $45.00. A. J. Pelland, no, 345, Rue Notre-Dame.

Faites attention à l'imitation de nos célèbres machines à coudre de WHEELER & WILSON vendues seulement par A. J. Pelland, 345 Rue Notre-Dame

NAISSANCE

—A la Villa St. Denis, le 7 courant, Madame J. Leman, une fille.

—En cette ville, le 7 courant, la Dame de M. Louis Larivée, jr., une fille.

—A St. Jacques l'Achigan, le 5 courant, la Dame de M. le Dr. Genand, rédacteur de la *Semaine Agricole*, une fille.

DECES

—En cette ville, le 8 courant, à l'âge de 61 ans, Dame Françoise-Séraphine Plessis dit Bélair. Les funérailles auront lieu vendredi, le 10 Novembre courant. Le convoi funèbre partira du No. 84, Rue Ste. Elizabeth, à 7½ heures du matin, pour se rendre à l'Eglise Notre-Dame, et de là au lieu de la sépulture.

Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Institut des Artisans Canadiens

LECTURE PUBLIQUE.

UNE SÉANCE PUBLIQUE DE L'INSTITUT DES ARTISANS CANADIENS aura lieu VENDREDI, le 10 Novembre courant à la SALLE DE L'UNION ST. JOSEPH, Rue Ste. Catherine, à 8 heures précises.

A cette séance, le R. P. PAILLOUX S. J., Missionnaire en Syrie, fera une lecture sur "*Les Doctrines pernicieuses, au point de vue social, qui ont causé les derniers malheurs de la France.*"

Des siéges seront réservés pour les Dames.

Entrée libre.

C. D. THERIAULT,
Secrétaire.

Montréal, 5 Novembre 1871. 51

Chemin de Fer du Grand-Tronc

A PARTIR DE LUNDI PROCHAIN,

18 NOVEMBRE 187

LE TRAIN DE 3 Hs. P.M.

NE CORRESPONDRA PAS A

ROUSES' POINT

AVEC LES

STEAMERS DU LAC CHAMPLAIN.

C. J. BRYDGES.
Directeur-Gérant.

Montréal, 8 Novembre 1871. 52—q

GRANDE VENTE D'IMMEUBLES

A

ST. JÉROME, COMTÉ DE TERREBONNE

1o. UN EMPLACEMENT au village de St. Jérôme, de 60 x 120 pieds, avec une maison en excellent état, et hangars, remises à bois, écuries, dans un endroit central du dit village, et avantageusement situé comme place d'affaires.

2o. UNE TERRE en excellent état de culture, de trente arpents en superficie, à proximité du village, actuellement en prairie.

3o.—DEUX BELLES TERRES A BOIS sur les confins des Terres de St. Jérôme à St. Colombau, à trois milles en lignes droite du Village de St. Jérôme, possédant un magnifique pouvoir d'eau avec une digue naturelle qui n'aura jamais besoin d'amélioration, un Moulin à Scie et à Echasses et deux Scies Rondes, construit l'été dernier, avec beaucoup de soin ; ce pouvoir d'eau peut aussi être très avantageux pour une Tannerie vû la grande quantité d'Ecorce de Pruche que l'on peut se procurer à un prix nominal.

Pour les conditions, s'adresser à

C. A. ROCHON,
Avocat,
St. Jérôme.

Ou à

GUILLAUME DAVID,
Agent.
No. 31, Rue St. Vincent, Montréal.

8 Novembre 1871. 52—s k

AVIS PUBLIC.

Vente par Licitation Volontaire.

MARDI, le VINGT-HUITIÈME jour de NOVEMBRE courant, (1871) à DIX heures de l'avant-midi, au bureau du soussigné Notaire, AM. ARCHAMBAULT, No. 10, rue St. Jacques, en la cité de Montréal, il sera vendu et adjugé au plus haut et dernier enchérisseur, l'immeuble ci-après désigné dépendant de la succession ab *intestat* de feu Noël Bayard, en son vivant entrepreneur de la cité de Montréal, savoir :—

"Un lopin de terre ou emplacement sis et situé "en la cité de Montréal, dans le quartier St. "Jacques, du côté ouest de la rue St. André, "de la contenance de vingt pieds de largeur "sur cent cinquante pieds de profondeur, "plus ou moins, borné par devant par la dite "rue St. André, par derrière par la rue "Christophe, d'un côté par Dame Onésime "Généreux ou ses représentants, et de l'autre côté par Jean Bte. Métras, avec une "maison en brique à deux étages avec rez-"de-chaussé et mansardes, une écurie et "remises dessus construites."

Les conditions seront connues lors de la vente ou avant, en s'adressant au Notaire soussigné.

AM. ARCHAMBAULT,
N. P.

Montréal, 4 Novembre 1871.—49 to 8

SEL A VENDRE.

Gros Sel de Liverpool,

Sel Fin de manufacture "Higgins."

JAMES P. COX,

Coin des Rues St. Sacrement et St. Nicholas.

8 Novembre. 51—m c

VENTE PAR ENCAN.

PAR JOHN J. ARNTON.

Vente de Trois Fermes importantes à l'Ile Jésus.

Le soussigné vendra à ses Salles d'Immeubles, à Montréal, MARDI, 14 NOVEMBRE, pour le compte des Exécuteurs Testamentaires, LA FERME de feu ARTHUR WEBSTER, Ecuier, Ile Jésus, à 12 milles de Montréal, côté opposé au Village La Rivière des Prairies.

La vente se fera en trois Lots :

Lot No. 1—3 arpents de front sur 32 de profondeur, surface 112 arpents avec habitation en pierre et quelques bâtisses de dépendances.

Lot No. 2—3 arpents de front sur 26 de profondeur, surface 80 arpents avec double maison en bois et bâtiments y attenant.

Lot No. 3—5 arpents sur 24, surface 130 arpents.

Le tout en d'excellentes conditions de culture.

Pour détails particuliers consulter les circulaires qui donnent toutes descriptions.

Vente à ONZE heures.

JOHN J. ARNTON,
Encanteur.

51—c

Diligence de Terrebonne et St. Vincent-de-Paul.

Changement d'Heures commençant le 3 Nov.

L'OMNIBUS VILLENEUVE part toutes les après-midi de l'Hôtel Meunier, 74 et 76, rue St. Laurent, à 3½ heures, et le Dimanche à 7 heures A. M., retournant le même jour.

Prix pour Terrebonne, 50 cts ; pour St. Vincent-de-Paul, 38cts.

L'omnibus du Haut-au-Récollet part à 4 heures et le Dimanche à 8 a. m. et 1 p. m. Prix, 25 cts.

3 nov.—4s m p

Nouvelle Ère dans la Manufacture d'Encre.

ENCRES DE PURE CARBONE ANTI-CORROSIF

DE

THACKER,

Garanties supporter l'épreuve des Acides et supérieures à aucune Encre manufacturée avec galle ou fer.

Ces Encres sont à l'épreuve de tous les climats, ne moisissent jamais, ne sont jamais épaisses, visqueuses ou huileuses ; font toujours une belle écriture et restent parfaitement fluides, ne corrodent pas les Plumes d'Acier, sont ineffaçables, supportent l'action des acides, ne laissent aucun dépôt, ne se décolorent jamais, ne chargent jamais la Plume, sèchent vite, ne s'étendent jamais sur le papier, et conviennent à toutes espèces de Plumes.

L'Encre Violette Noire de Thacker, donne en séchant un noir pur.

L'Encre Noire de Thacker comme Jais donne une écriture exactement même couleur.

L'Encre combinée de Thacker pour écrire et copier, couleur Jais.

Les Encres Parfumées et de Couleur de Thacker, Violettes, Bleues et Carminées.

Nouvelle Encre Rouge de Thacker, pour Plumes en Acier et Ineffaçable.

J. A. CRAHAM,

A reçu une certaine quantité des ENCRES susdites qu'il peut particulièrement affirmer supérieure à toute encre offerte en vente aujourd'hui.

ENTREPOT DE PAPETERIE

279,—Rue Notre-Dame,—279

(*CATHEDRAL BLOCK.*)

8 Novembre.—r 51

NEVRALGIE

NEVRALGINE GOULDEN

Guérison certaine de toutes Névralgies de Tête, Maux de Dents, etc.

LA NEVRALGINE sera aussi du plus grand secours pour la Perte d'Appétit, les Digestions difficiles, &c.

Préparé seulement par le Propriétaire,

J. GOULDEN,
CHIMISTE & PHAMACIEN,
175,—Grande Rue St. Laurent,—175.

28 Octobre. 44—r

FLEURS CONSERVÉES

Immortelles, Allemandes et Canadiennes conservant leur beauté et la fraicheur de leur couleur, assortiment de Croix, Bouquets, Corbeilles, Etoiles, Ancres, et aussi quelques Hyacinthes.

JAMES GOULDEN,
DROGUISTE,
175,—Grande Rue St. Laurent,—175

28 Octobre. 44—r

$50 DE RÉCOMPENSE

Toute personne qui trouvera et remettra soit aux Messieurs du Séminaire de Montréal, soit aux Messieurs de l'Evêché, ou au propriétaire soussigné, au Sault-au-Récollet, un LIVRE DE DEPOT et un PORTEFEUILLE en cuir contenant $1600, perdu le 7 du courant, recevra la récompense ci-dessus.

B. PICHÉ.

21 oct.—37 m k

Professeur Demandé.

On a besoin d'un PROFESSEUR bien qualifié pour l'Ecole Modèle de Wotton.

S'adresser au curé du lieu

Le Révérend H. C. HAMELIN,
A Wotton.

21 octobre.—37 m

Médecin demandé.

LA PAROISSE DE STE. ADÈLE a besoin d'un MÉDECIN MARIÉ, résidant au Village de Ste. Adèle. On aimerait à le voir s'y établir bientôt, car il aurait en arrivant une bonne clientèle.

septembre 1871. tm—372

H. JEANNOTTE

NOTAIRE, L.L.B.

No. 41, - Rue St. Vincent, - No. 41

MONTREAL.

Bureau du Soir : No. 16, Rue Durham.

29 Septembre. 13—tm p

J. L. ARCHAMBAULT B.C.L.

AVOCAT

44—Rue St. Vincent—44

MONTREAL.

Soir, 376, Bureau de Poste.

6 Septembre. 7—am E k

VENTE PAR ENCAN.

PAR JOHN LEEMING & CIE.

BELLES GRANDES ROBES DE BUFFLE NOIRES, doublées et non doublées, Robes de Sleigh, Pardessus en Fourrures en grande variété, Manchons, Casques, Victorines, &c., &c., pour Dames.

Vente à nos magasins SAMEDI, le 11 Novembre à DEUX heures.

JOHN LEEMING & CIE.,
Encanteurs.

48

AVIS.

Le soussigné a l'honneur de faire savoir à ses pratiques et amis qu'il vient de faire l'acquisition de tout le

FONDS DE COMMERCE DE M. D. SENÉCAL

(Qui se retire des affaires.)

Les conditions auxquelles l'achat a été fait, le met en position de vendre avec une réduction qui défit toute compétition.

Une visite des acheteurs les convaincra es bas prix de ses marchandises.

L. G. ST. JEAN

Enseigne du Pavillon Blanc

272,—RUE NOTRE-DAME,—272

ANCIEN MAGASIN DE D. SENÉCAL

De plus, le soussigné donne avis à toute personne endettée envers la ci-devant société de MM. SENÉCAL & DUVERGER, et depuis envers M. D. Senécal, sont priées de venir payer leur compte au soussigné, qui est le seul autorisé à collecter.

L. G. ST. JEAN,
Ancienne Maison, No. 272, Rue Notre-Dame,
Enseigne du Pavillon Blanc.

Août. 29—tm k

MAISON NOTRE-DAME

88,-RUE NOTRE-DAME,-88

Notre maison s'engage de fournir aux Messieurs du Clergé, Communautés Religieuses et aux familles en général, l'assortiment le plus complet et le mieux choisi d'Epiceries, Vins, Liqueurs Provisions, etc., etc.

Nous aurons toujours en main à des prix modiques, les meilleurs Vins de

Sherry, Porte,
Vieux Cognac, Bordeaux,
Elixir de la Chartreuse, Malvoisie,
Huile de Rhum, Sauterne,
Vieille Jamaïque Fine, Moscatel
Ste. Croix, Blanc, Champagne,
Liqueurs Fines Françaises assorties, &c., &c., &c

AUSSI,

Raisins en lit, Fruits conservés et cristallisés, Amandes fraiches, Sauces et Marinades de toutes sortes, Viandes épicées, Poulets aux Truffes, Langues de Boeuf en gelée, Saucissons de Boulogn Thés et Cafés de qualité supérieure.

☞ Nous attirons spécialement l'attention des Messieurs du Clergé sur nos Vins de Messe vendus avec approbation.

MATHIEU & TRUDEL.
88 Rue Notre-Dame.

26 Octobre 42 a

Entrepôt Royal de Thé et Café

221—RUE NOTRE-DAME—221

Raisins de Serre
Haddock Fûmé
Huitres Baltimore en canistre

Reçus tous les jours chez

DUFRESNE & McGARITY.

VENANT D'ARRIVER :—

Le Celèbre Gin (Schnapps) Aromatisé de Wolfe
" " de Kingper de Hollande
" " de Horctman do

A l'Entrepôt de Thé et Café,

DUFRESNE & McGARITY,
221, RUE NOTRE-DAME.

25 Septembre. 15—

HUITRES OYSTERS & HUITRES

C. FOURNIER

A constamment en vente

DES HUITRES

DE

Caraquette, Malpec, Shediac et St. Cimon,

Reçues tous les 8 jours par les Vapeurs du Golfe,—arrivant à Québec toutes les semaines et en vente au QUAI de la COMPAGNIE du RICHELIEU.

C. FOURNIER,
MONTRÉAL.

27 Septembre. 16—l

J. E. Lareau & Cie

MAISON A COMMISSION,

39 & 41, RUE ST. PAUL

MONTRÉAL.

Les soussignés ayant été nommés Agents pour la *Lower Provinces and New-York Oyster Co.*, sont prêts à fournir toute espèce d'Huitres Fraiches des Provinces d'en Bas et de la Baie de New-York, arrivant tous les jours, à des prix qui feront concurrence à aucun commerçant de cett ville.

Les personnes éloignées, en envoyant leurs ordres, soit par la poste, l'express ou le télégraphe, seront servies à court intervalle.

Aussi des HUITRES et HOMARDS en Boites. Nous vendrons aussi des produits de la campagne, Volailles, Gibiers, Poissons, &c.

Les ordres du Haut-Canada seront exécutées promptement, et nous en sollicitons respectueusement.

Les Marchandises ou autres qui désireraient consigner toute espèce de Marchandises pour vendre auront toutes les bonnes facilités pour un marché que la ville peut offrir et des retours prompts sont garantis.

Des avances seront faites sur les consignations de marchandises qui seront à vendre.

3 Octobre. 21—tm k

SIGNOR J. HAZAZER

NOUVELLE ACADÉMIE

Pour la Danse, l'Etiquette et le Maintien, rues Ste. Catherine et University.

Cette Académie sera montée comme une institution de première classe : Miroirs, Peintures et Statuettes, Salons de Toilette pour Dames et Messieurs, Cabinets et Garderobes. Le plancher sera placé sur ressorts et ciré afin de faciliter le mouvement du pied, et on portera toute l'attention possible au confort de l'invité. Comme toute Académie bien montée, celle-ci aura les règlements nécessaires pour assurer l'ordre et l'harmonie.

Des avis de références, conditions, jours et heures et ouvertures de classes, seront donnés dans les circulaires et les journaux quotidiens. Adresse Boite 336, Bureau de Poste.

On peut se procurer le Livre d'Etiquette et de Danses Fashionables de SIGNOR HAZAZER aux magasins de Musique de MM. PRINCE & DALBUCHE. Prix, 25 centins.

Résidence, 96½, rue Ste. Catherine, "Terrace Wellington."

12 oct. dm p—39

Rapports et Reproductions

BULLETIN JUDICIAIRE.

COUR SUPÉRIEURE.

(*Siégeant en Révison.*)

Montréal, 30 Septembre 1871.

In re James Morison, failli et T. Sauvageau syndic, et Dm Ann Simpson, réclamante, Henry Thomas, contestant.—La réclamante, epouse du failli, produit, par son agent, le failli, une réclamation entre les mains du syndic pour $400 que lui devraient les biens du mari, et allègue :

Que par un contrat de mariage de 1861, le failli, qu'elle épousa, la gratifia, pour par elle en jouir en cas de survie, des intérêts de $400 dont la propriété appartiendrait à leurs enfants ou à défaut, aux héritiers du dit failli. Que la dite réclamation étant conditionnelle et contingente, et que telle condition est de telle nature qu'elle retenue de la dite somme jusqu'à l'arrivée de la condition, vu que la reclamante n'a aucune autre sureté, aurait peut-être l'effet de laisser les affaires non liquidées pour un temps très long.

Elle demande en conséquence que l'un des juges de la C.S. (à moins qu'une estimation de telle reclamation soit convenue entre la reclamante et le syndic,) ordonne au syndic de faire un arrêté sur la valeur de telle reclamation et que le syndic agisse en conséquence. C'est cette reclamation que H. Thomas conteste en disant :

Que quoique la dite reclamante ait, par son contrat de mariage renoncé à tout Douaire, cette libéralité de la part de son mari lui fut faite en lieu de Douaire et en a le caractère.

Que c'était un droit conditionnel, en cas de survie, qui n'a aucune existence avant la mort de son mari.

Que c'est une charge conditionnelle sur la succession du mari seulement, mais non sur l'état insolvable.

Que le capital n'appartiendrait aux enfants que dans le cas ou ils existeraient et survivraient à la réclamante et avant qu'ils puissent en agir ainsi, ils devraient renoncer à la succession du dit insolvable.

Que la dite réclamante ne pourrait avoir aucun droit à l'intérêt de cette somme avant la mort de son mari et elle doit lui survivre avant d'y avoir droit.

Que partant la dite réclamation n'a qu'une esperance et non une réclamation née.

Il est admis qu'une telle reclamation retiendrait l'état longtemps ouvert. Que la reclamante a quinze ans moins que son mari qui a

que, 2nd vice-président ; et M. le Dr. Grenier, secrétaire-trésorier.

MM. les Drs. Bruneau, Dugas, Dubuc, Desrosiers et Ricard furent élus pour constituer le Comité de Régie.

MM. les Drs. Coderre, Mount et Larocque, exprimèrent leurs remerciements à l'assemblée pour la confiance dont on les honorait et promirent le concours cordial de leur bonne volonté, de leur expérience et de leurs efforts pour assurer le succès de l'œuvre de la société médicale de Montréal.

Après l'élection des officiers, M. le Dr J. W. Mount exposa à l'assemblée un cas fort intéressant qui venait de se présenter dans le cours de sa pratique et qui devra être le sujet d'un examen.

Un vote de remerciements fut ensuite passé à M. le Président, à M. le Secrétaire et aussi au représentant de la *Minerve* pour l'intérêt manifesté tout particulièrement par ce journal à la Société Médicale, puis l'assemblee se dispersa.

La séance d'hier soir a été un beau succès et nous croyons que tous ceux qui n'ont pas encore inscrits leurs noms, ne resteront pas indifférents et s'aggrègeront à la Société Médicale de Montreal.

POLICE CORRECTIONNELLE.

Mercredi, 8 Nov.

COUR DE POLICE.

TOUJOURS LES MATELOTS.—John Bull, 27 ans, Auguste Hippeler, 21 ans, matelots de la barque *Corsican*, Capt. Cussin, et Richard Denford, 17 ans, de la barque *Maria Luck*, Capt. Nicholson, ennuyés des rigueurs du service, se sont insurgés et refusent de travailler à bord. Ils sont condamnés à 14 jours d'emprisonnement aux travaux forcés.

Quatre autres matelots du nom de Andrew Anderson, Nicholas Cullen, William Cooper Cheal et Thomas Freemantle, appartenant au vaisseau *Fanny*, ont également méconnu l'autorité de leur supérieur, le Capt. Fletcher, dont ils se sont fort amusés en le voyant entrer en colère et les menacer des plus terribles châtiments. On se rappellera que ce dernier a comparu souvent durant cette saison en Cour de Police pour mettre à la raison les matelots enrôlés sous ses ordres.

Les insurgés sont condamnés à une semaine d'emprisonnement aux travaux forcés.

UN JEUNE AMATEUR.—John Sullivan est un jeune gars de 13 ans, résidant rue Kempt ; il est d'une malpropreté exemplaire et sa culotte percée au genou et les haillons qui forment son paletot dérisoire accusent une grande pauvreté. Le jeune provenu dont les yeux agrandis par la terreur se fixent sur le juge, a des regards suppliants.

Le petit malheureux aime la bière à la folie et le vol d'une bouteille de ce precieux liquide à M. Edward Grace l'amène ce matin devant le tribunal.

Interrogé, il répond qu'il n'avait mis la main que sur cette unique bouteille, et que pour comble de malheur, on ne lui avait pas laissé le temps de déguster son contenu.

Il est condamné à une amende de 50 centins ou 8 jours de prison.

UN MANIAQUE.—Edouard Cyr, 20 ans, est charretier de la rue Colborne, et ne dédaigne pas les liquides. Hier, il s'en est ingurgité une énorme mesure et est entré forcément dans le bureau de M. James Holiday, rue Ste. Anne, déchirant et détruisant papiers et documents de prix, reçus, et dérobant plusieurs articles de toilette, entr'autres un paletot qu'il porte aujourd'hui et aussi une petite pendule.

Le prévenu ne contredit pas ces allégations de son accusateur et avoue sa culpabilité. Il est condamné à 6 semaines d'emprisonnement aux travaux forcés.

VOL D'OIES.—Il s'est instruit ce matin un procès assez curieux et de solution assez embarrassante. Il s'agissait de trois oies superbes dont un individu du nom de Jones se prétendait le possesseur et accusait James Armstrong de les lui avoir volées. L'un de ces derniers prétend que parmi les palmipèdes disputés, il se trouvait deux jars et une oie, tandis que l'autre affirme positivement le contraire, c'est a dire qu'il y a deux oies et un jars. Le cas, on le sent, devenait excessivement épineux en présence d'assertions aussi contraires, dénuées de preuves, et demandait quelques instants de reflexions, pour se livrer à un examen plus approfondi de la question.

L'affaire est ainsi *en délibéré* jusqu'à demain à 2 hs. p. m.

Les palmipèdes furent produits deux fois devant le tribunal durant le cours du procès et leurs cris excitèrent une bruyante hilarité.

DISCONTINUE.—L'action intentée contre Maxime Dubé pour vol, est abandonnée.

REMIS.—L'affaire de John Champ, contre John Gallagher et Bridget Colman pour assaut, est remise au 10 courant.

ASSAUT.—Thomas Holliday et Samuel Gosseling se sont poursuivis mutuellement pour assaut.

Le premier est condamné à payer $1 et les frais ou 8 jours et le dernier $3 ou 30 jours d'emprisonnement.

COUR DU RECORDER.

SIMPLE IVRESSE.—Stephens McCarroll, 29 ans, journalier, rue Murray, Charles Collins, 18 ans matelot du vaisseau *Mohawke* ; John Clooney, 30 ans, journalier, rue Shannon ; Arthur Lannon, 55 ans, journalier rue Voltigeurs ; Michael McGeary, 42 ans, journalier, William Walker, 35 ans, charretier, rue Shannon, sont condamnés à $1 ou 8 jours de prison.

Jean Fleury, 56 ans, journalier de cette cité, Patrick Smith, 29 ans, journalier, rue Ayr, Alfred Hébert, 20 ans, sellier, rue Granby, sont soumis, les deux premiers à une amende de $1.25 ou 8 jours de prison, pour s'être arrosé outre mesure, le système constitutionnel.

Louis Charette, 38 ans, journalier des Trois-Rivières et Joseph Rowen, 45 ans, qui n'a d'autre soucis que celui de vivre dans le *far niente*, ont trinqué avec leurs amis et le vin n'eut pas seulement l'effet d'embrouiller un peu leurs idées, mais surtout de leur amollir considérablement le jarret. Cette élasticité gênant la locomotion, ils furent arrêtés et s'entendent condamner ce matin, le premier à $2 50 ou 15 jours et le dernier à $2 seulement ou 15 jours de prison.

QUELQUES MAUVAIS SUJETS.—Pierre Racette, 49 ans, journalier, rue Labelle, est un habitué et a fait du tapage dans une maison de cette rue, tenue par Angel Dépatie ; il paiera $5 ou un mois de prison.

Mary Kelly, 40 ans, fainéante, qui a perdu ses dernières illusions; arrêtée pour ivresse, elle est condamnée à solder $10 ou deux mois de prison.

Catherine Spiers, 56 ans, qui se vautre dans la fange de tous les vices depuis de longues années est recueillie rue Alexander, dormant du sommeil de l'ivresse.

Mary Alexander, 49 ans, autre vagabonde, flétrie par le vice, est arrêtée pour ivresse et paiera $5 ou un mois de prison.

Marie Sansevère, 28 ans, qui malgré son âge n'a rien à envier à ses trois aînées dans le vice, $10 ou 3 mois de prison.

Patrick Kane, 30 ans, vagabond, est condamné à solder $10 ou deux mois d'emprisonnement.

UNE BRUTE.—William Bruce, 49 ans, résidant ruelle du Théâtre est une brute qui ne se fait aucun scrupule à ses heures d'ivresse et d'humeur noire de rosser sa moitié, Hier, il renouvellait une de ces scènes honteuses dont il est coutumier et la malheureuse sur laquelle il s'acharnait alla se réfugier chez une voisine Mad. Gate. Le brutal mari, furieux de voir sa proie lui échapper entra violemment chez Mad. Gate qui, voulant s'interposer, reçut les horions destinés à sa protégée.

Ce matin Bruce qui possède une figure repoussante, ne me pas s'être rendu coupable de ces lâchetes et est condamné à $10 ou deux mois d'emprisonnement ; ce monstre ne l'aura pas volé.

LA SCENE D'HIER SOIR.—Le héros de la scène qui s'est déroulée hier soir, rue St. Louis et dont nous relations les incidents dans une autre colonne a été condamné ce matin à $20 d'amende ou deux mois d'emprisonnement. Nous ne divulguerons pas le nom de ce jeune homme qui appartient, comme nous le disions à une très bonne famille, croyant que la leçon lui sera salutaire.

QUERELLE.—Hyacinthe Baribeau et Joseph Bonin, bouchers, se sont querellés, au marché Papineau et sont condamnés à payer une légère amende.

VENTE DE LIQUEURS.—James Callanan, accusé d'avoir vendu des liqueurs le dimanche et convaincu de culpabilité est soumis à une amende de $11.50, y compris les frais, ou 3 mois de prison.

COURRIER DE QUEBEC.

(*Chronique particulière de* LA MINERVE.)

J'ai dit que notre manque de houille ou de charbon de terre serait toujours un grand obstacle à l'exploitation de nos mines de cuivre : mais nous verrons plus loin que déjà on travaille à la solution du problème de la réduction des minerais de cuivre, sans recourir à ces combustions multipliées qu'on emploie aujourd'hui, et qui exigent une si grande consommation de charbon. Plusieurs savants prétendent même avoir déjà résolu ce problème.

Mais si nous n'avons pas de houille, d'un autre côté, nous avons des forêts immenses, qui peuvent nous fournir le charbon de bois à un prix de revient plus bas que celui maintenant requis partout ailleurs, surtout si nous recourons aux méthodes perfectionnées pour sa confection.

Remarquons encore une fois qu'on ne produira jamais de fer supérieur si, soit dans le minerai, soit dans le charbon, il se trouve du soufre ou du phosphore ; de là la nécessité de distiller le charbon de terre pour l'avoir à un plus grand état de pureté. Mais comme il se trouve toujours un peu de soufre dans le charbon de terre, ce soufre n'est pas entièrement éliminé par la distillation et nuit encore par conséquent à la qualité du fer. Mais pour le charbon de bois, il en est tout autrement, il nous fournit le combustible le plus pur que nous puissions avoir. Notre pays nous offre donc le minerai de fer le plus riche et le plus pur, avec le combustible le plus approprié à sa réduction ; il ne tient donc qu'à nous de livrer au commerce du fer et de l'acier supérieurs à un prix de revient capable de defier toute compétition.

Disons ici que si l'Angleterre produit tant de fer qu'elle en inonde tout le monde, ce n'est pas parce que ce fer est d'une qualité supérieure, mais c'est parce qu'elle en a en abondance chez elle, et dans les mêmes lieux, et le minerai et la houille pour son expédition.

La houille ou charbon de terre, soumise à la distillation, nous donne le *coke* ; mais le coke retient encore en partie le soufre contenu dans la houille ; aussi les fers anglais sont-ils en général de qualité moyenne ; ce n'est qu'en quelques endroits seulement de l'Angleterre qu'on peut obtenir une fonte capable d'être convertie en acier de première qualité. On sait d'ailleurs que les fers et les aciers réputés supérieurs sont ceux de Suede, qu'on fabrique là aussi au moyen du charbon de bois.

Le bois, la houille, l'anthracite, la tourbe, ont à peu près une composition identique, qu'on peut représenter par la formule C O H N c'est à dire Carbone, Oxygène, Hydrogène, Azote, plus quelques sels qui se trouvent dans les cendres après la combustion. Jusqu'à présent ici, en Canada, en fabriquant le charbon de bois on a eu en vue uniquement le charbon, sans tenir compte des autres produits qu'on en pouvait retirer.

A St Maurice ailleurs, on fabrique encore le charbon de bois en construisant des meules de bois qu'on recouvre de terrre, ou si on le fabrique dans les fours, on ne prend aucun soin de ce qu'on peut recueillir avec le charbon. Or ces produits ont certainement une valeur qui n'est pas à negliger. Quels sont ces produits ! Ce sont le goudron de bois, dont on retire l'esprit de bois ou alcool méthylique qui sert à une foule d'usage dans les arts, l'acide acétique, ou vinaigre de bois, qui est aussi employé dans les arts, et l'hydrogène qu'on peut utiliser comme gaz d'éclairage ou encore mieux comme combustible.

Deux espèces de fours sont généralement mis en usage pour la fabrication du charbon de bois, avec la facilité de recueillir les autres produits de la distillation ; ce sont le four Siemens et le four Lundin. Siemens trouva d'abord le moyen de distiller le bois dans son four, c'est à dire de le convertir en charbon en recueillant les autres produits : mais il ne pouvait opérer qu'avec du bois sec, Lundin, un suédois, s'empara du four Siemens et au moyen de certains changements, il réussit à distiller non seulement le bois sec, mais même le bois vert, le bran de scie, le tan qui a déjà servi au tannage, etc. Bien plus, au moyen d'un certain appareil, il amena le gaz hydrogène qui se dégage dans la distillation au foyer du four, de manière à l'utiliser comme combustible. On voit de suite quelles ressources seraient à notre disposition pour opérer d'après ces procédés, Aussi la compagnie de Québec pour la fabrication de l'acier se propose-t-elle de mettre ces perfectionnements à profit, en utilisant le bran de scie et le vieux tan, qu'on laisse généralement se perdre aujourd'hui.

* *

Quelle différence y a-t-il entre la fonte, l'acier et le fer ? La voici : la fonte est représentée par la formule Fe C4, l'acier par la formule Fe C' et le fer par la formule Fe ; c'est-à-dire que la fonte est composée de fer, avec 4 parties de carbone ; l'acier est de même du fer avec une partie seulement de carbone, et le fer est à peu près pur, ne contenant d'ordinaire que 1|100 de carbone. Comme le minerai de fer est composé de fer, de carbone et d'oxygène combinés ensemble, il s'ensuit qu'on n'aurait qu'à dégager le minerai de son oxygène, pour avoir le métal voulu. C'est aussi ce qui se pratique, mais comme cette réduction ne peut pas s'opérer sans donner lieu à de nouvelles combinaisons, on est forcé de recourir à plusieurs procédés consécutifs pour parvenir à ce resultat.

Généralement le minerai est d'abord converti en fonte, puis en fer et ramené ensuite en acier, si c'est à cet état qu'on veut l'avoir.

Il suffit d'une chaleur assez peu intense pour réduire le minerai de fer, c'est-à-dire le débarrasser de son oxygène : mais alors ce fer se trouve en petits grains, parce que la chaleur n'est pas suffisante pour le mettre en fuseau. Aussi recourt-on aux hauts-fourneaux pour obtenir une chaleur plus considerable.

Les hauts-fourneaux sont ordinairement de 50 à 60 pieds de hauteur. Ils sont construits en brique et sont percés dans le bas de trois ouvertures ; l'une pour donner issue à la fonte lorsqu'elle est en fusion, et les deux autres pour recevoir deux énormes soufflets servant à lancer continuellement des masses d'air dans le brasier pour alimenter la combustion au moyen de l'oxygène de l'air. Quelques morceaux de bois sont d'abord placés dans le fourneau et charges de minerai avec du charbon de bois. Le feu y est mis, les soufflets donnent, et de ce moment le fourneau est allumé pour ne s'éteindre qu'après plusieurs années s'il ne survient pas d'accident ; car un fourneau éteint nécessite toujours une reconstruction.

Le fourneau aussitôt allumé, l'ouverture du bas est close avec de la glaise ; et on continue à charger le fourneau en y jetant dans une proportion convenable, à peu près à tous les quarts d'heures, une certaine mesure de minerai, avec une autre de charbon de bois ou de coke et une troisième de fondant.

Le fondant est destiné à favoriser des combinaisons avec la gangue qui se trouve dans le minerai, pour l'en reparer. Ainsi, si la gangue se compose de sable et de parties terreuses, on se servira de chaux vive pour fondant. La chaux se combinera avec le sable pour former du verre, qui se sépara du metal sous forme de soucis. Mais si la chaux, ou ce qui est la même chose, une pierre calcaire constitue la gangue, alors au lieu de chaux on emploiera de la glaise pour fondant. A St. Maurice le fondant est de chaux, par ce que la gangue est siliceuse. Au commencement, à Hull, on employa aussi la chaux pour fondant ; mais on fut presque découragé du faible rendement qu'on retirait. M. Hunt était allé visiter ces fonderies on lui fit part du peu de succès des operations, bien que le minerai fut reconnu riche. Quel fondant employez-vous, demanda M. Hunt ?—De la chaux, repondit-on, comme on le fait à St. Maurice.—Mais avez-vous fait analyser votre minerai pour constater si la gangue ne se composerait pas elle-même de chaux ?—Aucune analyse n'a encore été faite.—M. Hunt, emporta des échantillons de minerai et les ayant soumis à l'analyse, il constata que la gangue se composait déjà de calcaire. Il leur conseilla donc de prendre de la glaise, au lieu de chaux pour fondant, et de ce moment le résultat fut tout different.

Le fourneau est ainsi chargé de minerai, de charbon et de fondant, jusqu'à son extrémité supérieure, et maintenu à cette hauteur par l'alimentation qu'on renouvelle à peu près à tous les quarts d'heure, comme nous l'avons dit plus haut. Alors voici ce qui se passe au dedans du fourneau : lorsque le minerai, par la combustion du charbon qui l'avoisine et avec lequel il se trouve aussi combiné, est arrivé, en descendant dans le fourneau, à une chaleur suffisante pour opérer sa réduction, c'est-à-dire se séparer de l'oxygène, le fer se sépare des autres corps sous forme de petits grains ; ces grains de fer, en vertu de leur pesanteur continuent à descendre à travers la masse, jusqu'à ce qu'ils parviennent à une température suffisante pour les mettre en fusion. Aurons-nous alors du fer pur, Fe ou de la fonte Fe C4 ? Si nous avions pu recueillir les grains de fer du moment qu'ils se sont séparés du minerai, nous aurions eu alors du fer pur Fe ; mais ces grains, en traversant la masse de charbon au milieu de laquelle leur fusion s'est operée, se sont recarburés, c'est-à-dire, ce sont de nouveau combinés avec le carbone, de sorte que au lieu d'avoir du fer pur Fe pour résultat, ce sera de la fonte Fe C4.

Cette fonte, à mesure qu'elle devient ainsi liquide, s'accumule dans le creuset qui se trouve au bas du fourneau, et à peu près tous les trois heures, au moyen d'une barre de fer, on perce le bouchon de glaise qu'on avait opposé à l'ouverture du fourneau, et on laisse échapper le liquide dans des rigoles de sable préparées pour le recevoir ; et nous avons alors ces masses de fonte connues sous le nom de gueuse dans le commerce. Le métal en fusion, au sortir du fourneau, est aussi liquide que l'eau ; aussi le conduit-on sans peine jusqu'à 50 et 60 pieds dans les rigoles de sable préparées sur le sol. D'un rouge-blanc éblouissant d'abord, il passe bientôt au rouge pourpre, puis au violet, jusqu'à ce qu'insensiblement il parvienne, en se refroidissant, au gris brun qui est la couleur ordinaire de la fonte. Cette opération offre aux spectateurs un spectacle magnifique et des plus intéressants.

* *

Nos députés étrangers à la ville commencent à se montrer dans nos rues. On poursuit avec une grande activité les travaux de terrassement qu'a nécessité l'enlèvement de la porte Prescott, aux abords du Parlement. Les étrangers ont peine à se reconnaître à cet endroit de notre ville.

L'escalier qui doit relier la haute-ville avec la basse, en face de l'imprimerie de l'*Evenement*, n'est pas encore terminé, mais le sera bientôt.

EMILE ROUSSEAU.

Québec 5 Novembre 1871.

COURRIER D'OTTAWA.

(*Chronique particulière de* LA MINERVE.)

Savez-vous où j'ai pris les trois petites histoires que je vais vous raconter ? dans Arsène Houssaye, ni plus ni moins.

Un fermier venait de se remarier. Aussitôt sa seconde femme installée chez lui, voilà qu'il se met à pleurer la trépassée. C'était la première fois qu'il la pleurait. Chaque fois que la nouvelle dit ou fait quelque chose, il se recrie et se lamente : " Oh ! ce n'est pas ma défunte qui aurait dit cela ou fait cela."

A la fin, impatientée par toutes ses jérémiades, savez-vous ce que fait la seconde femme ? elle saisit une bêche qui était derrière la porte, la présenta respectueusement au mari inconsolable et lui dit de sa plus belle voix :

—*Va t en la déterrer !*

* *

Une femme qu'on appelait le Moulin-à-Vent, parcequ'elle avait de grands bras et de grandes jambes qui allaient toujours, en était à son quatrième mari. Une vraie Barbe-Bleue retournée. Il y avait douze mois à peine qu'on avait enterré le troisième ; elle le pleurait de toutes ses forces, et ne pouvait s'arracher du lit mortuaire ; elle jurait qu'elle ne se consolerait pas. A la fin, on apporte un drap pour mettre le mort dans le cercueil. Vite, elle prend des ciseaux pour couper le drap par le milieu.

—Pourquoi ? lui demande une de ses voisines, qu'est-ce que nous allons faire de cette moitié-là ?

—On ne sait pas ce que peut arriver, *ce sera peut-être pour le quatrième.*

* *

Jean-Pierre a perdu le même jour sa vache et sa femme. " Pauvre Jean-Pierre, lui dit-on de tous les côtés, nous te consolerons.

—Comment pouvez-vous me consoler ? demanda Jean-Pierre.

—Pardine ! ne dirait-on pas qu'il n'y a plus de femmes dans le pays ?

—Je vous vois venir, dit Jean-Pierre ; vous m'offrez tous une autre femme ; mais vous ne m'offrez pas une autre vache.

* *

A une revue des gardes nationales anglaises, un officier français cherchait vainement dans les lignes quelque médaille de Crimée avec lequel il pût causer. Ses regards erraient d'un rang à l'autre ; il ne voyait pas l'ombre d'un médaille. Enfin il aperçut sur une poitrine un ruban bleu et jaune.

—Ah ! s'écrie-t-il, voilà mon affaire.

Il courut au garde national en question, et, lui présentant les mains, il lui dit avec effusion :

—Eh bien, mon brave, nous étions donc ensemble sur cette terre de Crimée où tant de nos frères sont restés ! J'ai bien du plaisir à serrer la main d'un brave homme comme vous.

—Oh ! non ! je n'ai pas été en Crimée.

—Comment ! vous n'avez pas été en Crimée ? Et cette médaille ?

—Oh ! yes ! c'était pour ma truie.

* *

Une personne malade de la pierre consultait il n'y a pas longtemps, son medecin sur le régime à suivre.

—Abstenez-vous de viande, répétait celui-ci. La viande est une matiere azotée qui produit l'acide urique. Ne buvez pas de vin. Le vin présente les mêmes inconvenients. Mangez les légumes, des vegétaux ..pas d'oseille, par exemple ! L'oseille produit un acide également dangereux.

—Mais, docteur, fait le malade en se ravisant, comment se fait-il que des animaux soumis leur vie durant au régime végétal aient aussi la pierre ? Je puis vous en parler. J'ai eu à moi une vache qui en est morte.

—Le fait n'a rien de surprenant, dit l'Hippocrate après avoir réflechi. —Cette bête avait probablement mangé trop d'oseille.

* *

Un étrange moyen d'interrompre une conversation qui vous déplait ; c'est la revue anecdotique qui l'enseigne.

Certain capitaliste très-connu, généreux à ses heures, n'apprécie guère les lettres que comme des choses dont un archimillionaire est tenu de paraître goûter la jouissance. Il invite à sa table des artistes, des litterateurs, des économistes, des hommes de génie même quand il y en a, absolument comme on ouvre la porte d'une volière à des oiseaux étranges. Seulement, le babil de ces oiseaux n'a pas toujours le don de l'intéresser, et quand la conversation devient par trop transcendante, il a un moyen infaillible de l'arrêter net. Qu'on parle, je suppose, de la vie future, du bonheur des peuples, du beau dans les arts, au milieu de la période la plus étourdissante, voilà notre amphytrion se tortillant sur son fauteuil et lâchant ces mots singuliers :

—Ça va mal...ça va mal, . . . Ch'ai la colique. . .Che grois que che fais afoir la. . . .tierrhée. . . .

Point d'orgue. On se regarde, et les faiseurs de théories restent muets pour la soirée, pendant que le mystificateur diarrhétique rit à la façon de Bas de Cuir.

* *

En sortant de chez un malade, le Dr. rencontra un paveur de rues qui mettait de la terre entre des pavés mal joints. Le docteur lui dit :—Que fais-tu là, Joseph, tu caches les défauts de ton travail.

—Je fais comme vous, docteur, je cache mes bévues avec de la terre.

* *

VERS DORÉS DE PYTHAGORE.

I

Ne mêles point d'absinthe dans la coupe des absents.

II

Assieds-toi au banquet de la vie ; ne t'y accoudes pas.

III

Ne vas point en Afrique pour voir des monstres ; voyages chez un peuple en revolution.

IV

Sois longtemps à te faire un ami et à t'en défaire.

V

Législateur ! ne jettes pas l'ancre avant la sonde.

VI

Ne méprises personne ; un atome fait ombre.

VII

Ne débauches pas le chien de l'aveugle.

VIII

N'interromps pas une femme qui danse, pour lui donner un avis.

IX

En hiver, ne demandes point asile à un ingrat : la cendre des tombeaux est moins froide que celle du foyer d'un ingrat.

X

Ne souilles point le ruisseau qui t'a désaltéré. Ne médis point de la femme qui t'a laissé prendre un baiser.

XI

Crotoniates ! donnez le tombeau des grands hommes pour base à leurs statues.

XII

Quelques jours avant ta naissance, on s'occupait de ton berceau ; quelques années avant l'heure de ton trepas, occupes-toi de ta tombe.

XIII

Mouilles ton cachet pour le préserver de la cire. Mouilles ta vie de quelques larmes, afin de ne pas trop t'y attacher.

XIV

Sois rude aux méchants : ressembles au cèdre ; son bois est incorruptible, parce qu'il est amer ; les insectes n'osent le piquer.

XV

Le cygne se tait toute sa vie, pour bien chanter une seule fois.

XVI

Jeune homme, sois une éponge en la présence du sage qui parle : sois un crible en la présence de l'insensé qui ne se tait pas.

XVII

Défies-toi de tout, ne désespères de rien.

XVIII

Occupes ton âme : il en est de l'âme oisive, comme d'une maison qui se dégrade beaucoup plus vite quand elle reste deserte.

XIX

Si tu crains la boue et le sang, ne touches que du doigt à un peuple en révolution.

XX

Préferes le silence à l'echo.

XXI

L'écriture est le cadavre de la pensée.

XXII

Si l'on te demande : Qu'est-ce que l'espérance ? Dis : c'est le fruit en bouton.

XXIII

Pardonnes à ton fils, s'il avoue sa faute, même s'il la cache ; mais non s'il la nie.

XXIV

Passes au vieillard ses défauts ; redresse-t-on le fer quand il est refroidi ?

XXV

Chacun de tes jours est un festin composé de vingt-quatre mets qui passent l'un après l'autre sous tes yeux : portes-y une main preste. Tu n'y aurais point touché du tout, que le repas du jour ne te sera pas moins compté à la fin de l'année et de ta vie.

XXVI

Les paroles sont des flèches : qu'elles frappent ou manquent le but, tu n'en es plus le maître une fois décochées.

CARLE TOW.

COMMUNICATIONS.

M. le Rédacteur.

Les lampes à l'huile de charbon sont une excellente chose, surtout celles que l'on a places à différents endroits de la cité pour remplacer le gaz, qu'on ne pouvait se procurer. Mais on a toujours compris qu'on avait besoin de ces lumières la nuit et non en plein jour. C'est pourtant ce que l'on remarque depuis quelque temps dans la rue Dufresne et les rues avoisinantes. Vous passez en plein midi et vous apercevez des lampes au coin de ces rues qui brûlent du plus vif éclat. Naturellement le soir, les cheminées de ces lampes ont perdu leur transparence, et les mèches sont passablement encroutées, de là, obscurité presque complète. Il paraîtrait, d'après information, que le contracteur de l'eclairage à l'huile de charbon, desirant grossir ses bénéfices, aurait entrepris à lui seul d'allumer toutes les lampes, et qu'il ne pouvait y parvenir qu'en commençant cet ouvrage à onze heures de l'avant-midi. Cela peut fort bien arranger ses affaires, mais le public en souffre, et doit se plaindre. Il est surprenant que la police, qui a besoin quelquefois de voir clair la nuit, n'en ait pas encore fait la remarque.

FIAT LUX.

8 Novembre.

MM. les Redacteurs,

J'ai lu dans *La Minerve* un entrefilet me concernant, et je vous prierai d'insérer ces quelques explications. Ainsi, il était dit que je devais subir mon procès aux Sessions de Quartier pour assaut sur un huissier dans l'exécution de ses devoirs. Maintenant, voici les faits. Le huissier en question, M. George Hypolite Désormeau, étant chargé de l'exécution d'un bref de saisie contre Alphonse T. Chagnon, s'est rendu au magasin de A. T. A. Chagnon et Cie., dont l'enseigne porte cette adresse, et c'est de ce magasin qu'il a été éconduit. En cela se résume l'assaut dont on a fait tant de bruit. J'ajouterai que j'ai moi-même choisi le tribunal en question pour l'instruction de cette affaire.

A. T. A. CHAGNON

Librairie Musicale
DE
PETERS
COMPOSÉE DE
QUINZE VOLUMES DE MORCEAUX CHOISIS POUR PIANO

COLLECTION VOCALE.

SHINING LIGHTS — Un magnifique choix de Musique Sacrée.
HEARTH AND HOME, FIRESIDE, AURORA, AND SWEET SOUNDS—Trois Volumes de Chants faciles de Webster, Persley, &c.
FEUILLE D'OR—Volumes I et II. Deux Volumes avec tous les Chants de Will, H. Ray.
PRICELESS GEMS—Splendide collection de Ballades par Wallace, Thomas Keller, &c., &c.

—ou—

COLLECTION INSTRUMENTALE

FAIRLY FINGERS MAGIC CIRCLE, AND YOUNG PIANIST—Trois Volumes de Morceaux faciles pour les commençants.
PEARL DROPS AND MUSICAD RECREATIONS — Musique de danse. Deux collections sans difficultés.
PLEASANT MEMORIES—Une Collection de morceaux choisis de Wyman, Mack, Dressler, &c.
GOLDEN CHIMES—Une collection de musique brillante de Charles Kinkel.
BRILLIANT GEMS— Une collection de morceaux de Viltrè, Allard Pacher Kinkel, &c.

SUPERBES PRESENTS

Prix, $8.50 le volume, élégamment relié en toile et doré sur tranches. $6 reliure simple. $1.75 broché.
S'adresser à
J. L. PETERS,
399, Broadway, New-York.

Nous appelons particulièrement l'attention sur notre collection "*THE OPERA AT HOME*," qui renferme une magnifique collection de plus de cent magnifiques Chants d'Opéra. Prix : $6 reliure toile et doré sur tranches. Prix du commerce $9.
25 Octobre. 41—E

ANIMAUX DE PRIX
A VENDRE.

Le soussigné offre en vente à des prix réduits en conséquence de la rarete du Foin, les Animaux de Prix suivants :—

BÉLIERS "COSTWOLD"
Agés de 2 ans et au-dessous.
AUSSI,
Cochons et Truies "Berkshire"

Ces Animaux sont garantis pur sang et de première qualité. Ces derniers sont agés de 5 et 9 mois.

Ces Animaux seront vendus à bonne composition. S'adresser au Propriétaire à Laprairie.

ADOLPHE STE. MARIE.
Laprairie, 25 Octobre 1871. 40

CHARBON
CHARBON

Déchargé tous les jours et à vendre à bord du vaisseau :—
Lehigh,
Lackawanna,
Pittston,
Welsh Anthracite
Newcastle à Grille,
Newcastle pour Forgerons,
Ecossais pour Vapeur,
Nouvelle Ecosse,
Etc., Etc

Les prix sont très bas et la qualité de premiè qualité.

Tout le Charbon vendu par nous est pesé à la Pesée Publique, et le certificat de pesanteur accompagne chaque livraison. Les charretiers ont aussi instruction d'aller à toute Pesée Publique que l'on désirera, toutes les fois qu'un acheteur désirera faire viser le certificat de pésanteur qui accompagne la charge.

Ceux qui desireront charroyer leur Charbon eux-mêmes, recevront le prix du charroyage.

S. W. BEARD & Co.,
Au bas de la Rue McGill.
18 Août. 286—r

POUR LE RHUMATISME et LA GOUTTE

Le Remède du Dr. BIRNBAUM pour le Rhumatisme et la Goutte, est connu partout en Europe comme étant le plus efficace de tous les remèdes pour la guérison immediate et effective du Rhumatisme, de la Goutte, de la Goutte Volante, de l'inflexibilité des membres ou des jointures, de l'Enflure et de l'Engourdissement.

Un seul essai est suffisant pour en prouver l'efficacité. Faites-en usage dans un des cas mentionnés et vous trouverez que c'est un bienfait réel.

CHARLES MARTIN,
39, Carré Victoria,
Seul agent pour le Canada et les Etats-Unis.

CERTIFICATS.

Après avoir souffert cruellement pendant un mois d'un rhumatisme obstiné, qui m'avait forcé de rester au lit pendant presque toute une semaine, sans pouvoir me tourner, malgré tous les efforts d'un des premiers médecins de cette ville, un ami m'a donné une bouteille du "Remède du Dr. Birnbaum contre le Rhumatisme et la Goutte." Ayant appliqué ce remède seulement deux fois, j'éprouvais de suite un tel soulagement qu'il m'a été possible de me lever immédiatement, et au bout de trois jours je me trouvais entièrement guéri.

P. BOURDEAU,
De la maison Bourdeau & Barbeau.
Montréal, 7 oct. 1871.

Montréal, 2 oct. 1871.

Ma cœur ayant eu une attaque sérieuse de Rhumatisme, je me procurai pour elle le " Remède du Dr. Birnbaum contre le Rhumatisme et la Goutte," qu'un ami m'avait recommandé. Il faut avouer que je ne peux pas parler trop hautement de l'effet merveilleux de ce remède, parce que la douleur cessa après l'avoir employé seulement deux fois, et l'enflure disparut en peu de jours.

W. MCKAY,
Professeur à l'Ecole Commerciale Catholique.

CHARLES MARTIN,
Seul Propriétaire.
No. 30 Place Victoria, Montréal.
29 août 1871 ap—301

TRADE MARK — GARDNER MONTREAL

LE REMÈDE
DE
GARDNER
POUR LA
TOUX
NOUVEAUX
TÉMOIGNAGES

M. GARDNER,
Monsieur,—Je ne puis trop estimer votre "Remède pour la Toux." J'ai une nombreuse famille, et je l'ai employé fréquemment pour enlever la toux à mes enfants et son action a été immédiate. Je ne voudrais pas que ce remède manquât dans ma maison, et je vois qu'il est aussi effectif pour les jeunes personne comme pour les vieillards.

Acceptez mes remerciements pour ce trésor véritable.

Votre très dévouée,
CATHERINE VALIQUET.
St. Hilaire, 7 janvier 1869.

☞ En bouteilles à 1s 3d et 2s 6d chacune, avec les renseignements complets.
3 nov. 47—r

MARQUE DE J. V. COMMERCE
ENREGISTRÉE.

25 Années d'Expérience.

Le Dr. J. EMERY CODERRE, Professeur de l'Ecole de Médecine et Chirurgie de Montréal, (Université Victoria) est parvenu, par de nouvelles compositions médecinales, à obtenir les résultats les plus satisfaisants, dans un grand nombre de maladies. Sollicité par les personnes qui avaient éprouvé les heureux effets de ces remèdes, le Dr. CODERRE a consenti à en surveiller la préparation en quantité suffisante pour faire participer le public dans les bienfaits de ces préparations éprouvées et approuvées.

La valeur de ces remèdes est présentée au public avec des garanties rarement attachées aux produits pharmaceutiques. Ces préparations ont été soumises à l'examen des Professeurs de la Faculté de Médecine de l'Université Victoria, à Montréal, tous anciens médecins praticiants et et attachés aux Hôpitaux ; et elles ont reçu leur approbation. L'une de ces préparations a été employée à l'Hôtel-Dieu et à l'Asile de la Providence depuis un grand nombre d'années et a produit les meilleurs effets.

1o. L'Elixir Tonique du Dr. Coderre, a pour base l'iod. Quin. Iodurée, est employé avec un plein succès dans l'Anémie (appauvrissement du sang), la Chlorose (pâles couleurs), la Leucorrhée, (fleurs blanches), la Menstruation Difficile, les Affections Scrofuleuses, les Maladies de la Peau, Dartres, &c., les Pertes Séminales Involontaires, dans la Consomption, contre la Diarrhée et les Transpirations, &c., &c.

2o. Le Sirop Expectorant du Dr. Coderre est employé avec succès dans les Catarrhes Pulmonaires, les Bronchites, la Coqueluche, le Croup, le Rhume et dans le cas de Consomption &c., &c.

3o. Le Strop des Enfants du Dr. Coderre est, de toutes les préparations en usage, celle qui produita les meilleurs effets, dans les Convulsions, Diarrhée, Dysenterie, Dentition douloureuse Insomnie, Toux, Rhume, Coqueluche, &c., &c.

Toutes ces préparations ont l'avantage d'être agréables au goût.

Agence générale chez
LYMANS, CLARE & CIE.,
No. 384, Rue St. Paul, Montréal.

La Profession Médicale peut obtenir du Dr. Coderre, toute information sur la composition de ces Remèdes au No. 254, Rue du Palais ci-devant Rue Lagauchetière). Montréal.
21 Mars. 165—a E C R

A Prêter $25,000

A des conditions faciles et sur garanties à théoaires. On achète aussi des créances de mêmes garanties.

S'adresser à
ST ARAU & DUMOUCHEL,
Notaires,
rue St. François-Xavier
Vril.—124

VENTE PAR ENCAN

PAR HENRY J. SHAW.

Ce Matin.

Vente d'Ameublements, Tapis, Poeles de Chauffage et de Cuisine, &c., &c., &c.,

Comprenant Fournitures pour résidence privée, et l'assortiment habituel de chaque semaine, qui seront vendus aux salles d'encan de M. Shaw, rue Craig, JEUDI MATIN, le 9 courant.

Vente à DIX heures.

HENRY J. SHAW,
51 Encanteur.

Ce Soir.

COMMERCE.

BUREAU DE LA MINERVE,
Montréal, 8 Novembre 1871.

La nuit dernière la neige est tombée en assez grande quantité ; le temps s'est radouci, mais il est encore sombre et chargé de neige.

TEMPÉRATURE à l'ombre observée par Chas. Hearn, Opticien, 242, Rue Notre-Dame, le 8 Novembre 1871.

8 hs. A. M.	1 h. P. M.	6 hs. P. M.
32°	36°5	36°

D'après le thermomètre à *maxima* et *minima* :

Maximum.	Minimum.	Moyenne.
37°5	28°	32°7

D'après la marque du Baromètre :

9 hs. A. M.	1 h. P. M.	6 hs. P. M.
29,67	29,72	29,81

DÉPARTEMENT DE LA GUERRE.

SERVICE D'OBSERVATIONS MILITAIRES DES E. U.
Au profit du Commerce.

RAPPORT de la Température à 7.40 A.M., hier d'après les observations de l'Observatoire de Montreal, par C. Smallwood, M.D., L.L.D., D.C.L.

PLACES.	Baromètre.	Thermom.	Direction du vent.	Temps.	Pluie ou neige.	Neige ou glace.
Portland, Me	29.57	41	O	Nuageux		
Boston, Mas	29.6	36	O	Nuageux		
New-York, ville.	29.9	36	O	Nuageux		
Washington, D.C.	29.9	39	O	Beau.		
Key West, Flo.						
Nouv.-Orléans, L.	29.97	68	S E	Beau.		
San Francisco, Cal	30.22	58	S	Beau.		
Cleveland, O	29.93	38	N O	Nuageux		
Détroit, Mich.	29.91	38	N O	Nuageux		
Chicago, Mich.	30.02	44	N E	Nuageux		
Indianapolis, Ind.	29.96	47	N E	S'éclaird.		
Washington, DC	29.48	51	N O	Nuageux		
Leavenworth, Ka.	29.86	58	S	Nuageux	0.11	
Galveston, Texas.	29.91	71	S	Nuageux		
Montréal	29.62	30	O	Nuageux		
Memphis, Tenn.	29.97	58	Calm	Clair.		
Cheyenne, Wy. T.	29.41	42	S O	Nuageux		
Corrione, Utah	29.98	50	Calm	Clair.		

MARCHE MONETAIRE.

Montréal, 8 Novembre 1871.

L'Or ouvert à 112, monté de 112½ à 000 et fermé à 111¾.

Greenbacks ont été achetés de 10⅞ à 00, et vendus de 10⅝ à 00 d'escompte.

Change sur New-York vendu de 10⅝ à 00.

Change sur Londres de 8⅝ à 8¾.

Traites d'Or pair à ¼ d'escompte.

Gros Argent Américain de 6 à 0 ; Petit de 7 à 0 ; Anglais 6 ; Imparfait $1.10 par once.

L. MARCHAND & FILS,
Courtiers, coin des Rues St. Jacques et St. François-Xavier.

NAVIGATION.

Informations Générales.

PORT DE MONTREAL.

DEPARTS.

Brigantin Orient, W Joyce, Carboneau—J Lord & cie, agents, 132 tnx.

S S Retrinen, J Pike, Hâvre de Grâce—J Lord & cie, agents, 237 tnx.

Navire City of Québec, J Bennie, London—H & A Allan, agents, 663 tnx.

Barque Caribou, R Wood, London, — D Shaw, agent, 722 tnx.

Goelette Magnola, W Percy, St Jean—J Lord & cie, agents, 74 tnx.

Barque Oneata, A Ingranne, London—D Shaw, agent, 588 tnx.

Barque Lorane, Thos Perkins, Montevideo—D Shaw, 1,111 tnx.

TÉLÉGRAPHIE SPÉCIALE DE "LA MINERVE."

Queenstown, 8 nov.

Le steamer *Oceanic* est arrivé de New-York.

Southampton, 8—Le steamer *Dinan* de New York, est arrivé.

PORT DE QUEBEC.

(Par Télégraphe.)

Québec, 8.

ARRIVAGES.

Brigantin Carolina, 192 tnx., Jono Gonçalzes, Halifax, ordre sur lest.

Brigantin W S Revenue, Hamilton, 250, E P Chase, Buffalo.

Brigantin SS Georgia, 427, T Connell, Pictou, Québec et Montréal.

Brigantin SS Gaspé. 232, Baquet, Pictou, Québec et des ports du Golfe.

Goelette Imperatrice, 40, Gaumont, F X Turcotte, harengs.

DÉPARTS.

Navire Veteran, 1098, T Davis, Lonires, R R Dobell & Cie.

Navire Bruce, 1094, W Fraser, Greenwek, A P A Knight.

Navire Belmont, 891, Campbell, Falmouth, G Sharples.

Navire Arthur, 911 Argubalt, Sunderland.

Navire Dobell, 100.

Barque Deano, 557, Chadley, Tayport, A F A Knight.

Goelette Maggie, 459, Wall Bathurst, W H Jefferry & Cie.

Barge de Canal, G W Bramley, 63, Milton, N York, S Lisberger.

Barge de canal C L Johnson, 65, Johnson, N York, S Lisberger.

Barge de canal J P McNaughton, 79, Melton, N York, S Lisberger.

Barge de canal B D Baldwin, 60, Rollins, N York, S Lisberger.

Barque Seaward, 667. McGregor, Cork, Kemberlin & Cie.

Le steamer Georgia, capt. Connell, de la mpagnie de Québec et des Ports du Golfe, arrivé la nuit dernière des provinces inférieures.

Le capt. C. rapporte qu'une barque fortement chargée est à l'entrée de la rivière Kemouraska ; aussi un brigantin et trois goelettes.

Le steamer Georgia est parti ce matin à 9h. 30.

Le steamer Eclipse est parti hier au soir pour Montréal, avec un brigantin et trois barges de canal à sa remorque.

Le steamer St Charles, arrivé la nuit dernière, part pour Montréal avec deux barges à sa remorque.

Le steamer Anglesea part ce matin pour le bas du fleuve avec le navire Lackness, à sa remorque.

Le steamer Albion est parti ce matin pour Montréal avec deux barges à sa remorque.

Vent nord-ouest ; temps nuageux et doux.

PORT DE KINGSTON.

(Par télégraphe.)

Kingston, 8 Nov.

ARRIVAGES.

Goélette Queen of LaRue, 16,771, blé-d'inde
Propulseur Enterprise, 16,157, avoine.
Goélette Ewest Home, 8,810, blé.
Goélette Hartzel, 13,334, blé.
Goélette D Malgans, 892 pièces de bois, (noyer noire).
Goélette Princess Alexandra, 14,000 minots blé.

DEPARTS POUR MONTREAL.

Barge Wanda, 8,822, blé.
Barge Conroy, 8,916, do
Barge West Port, 10,000, do
Barge Dauntless, 11,085, do
Barge St Lawrence, 11,266, do

PORT D'OSWEGO.

(Par télégraphe.)

Oswego, 8 Nov. 1871

ARRIVAGES.

Goélette Caroline Marsh, Port Hope, bois de service.
Goélette Sarah Ann Marsh, Toronto, bois de service.
Goélette British Queen, Cobourg, bois de service.
Goelette Persia, Toronto, orge.
Goélette Annie Mimes Whitley, orge.
Goélette Theresa Thorold, bois de service.
Goélette G T Wester, Port Hope, avoine.

DÉPARTS.

Goélette Australia, Toronto, charbon.
Goélette J W Tangmuir, Pictou.
Goélette J Stevenson, Pt Hope.
Goélette Evele, Toronto.
Goélette North Star, Pt Hope.
Goélette Fleur de Marie, Toronto.
Goélette Ringes, Toronto.
Goélette Wanderer, charbon.
Goélette Scud, Toronto.
Goélette Caroline Marsh, Pt Hope.
Sloop Grey Hound, Kingston.

IMPORTATIONS.

Par le Grand Tronc Est :—

T W Raphael 840 qrts farine, S P Filton 300 do, W Whitney 200 balles, H Dobelle 60 do, Banque des Marchands 575 do, Darling & J 6 qrts 4 btes verrerie, A Boisvert 1 poêle, Anderson W & cie 80 sacs, A McGibbon 2 cs, H Cawthorne 2 btes poisson, D Lawrence 2 do 1 qrt homards, J Lunn 2 btes poissons, D Crawford 3 btes poisson, T Robertson 1 bte, W J Jones 50 pcs, C C Snowdon 6 btes clous, T & F Ross 235 cses thé, T Ritchie 280 do, McAdams & cie 10 bcts tabac, Bathgath & Frère 4 do.

Par le Grand-Tronc Ouest :—

R Daylish 12 qrts alcalis, J & J Dougall 5 do, Aum & K 10 do, D Morrice 2 do, Rimmer Gunn & cie 2 do, Stark & Shaw 2 do, M P Ryan 4 do, R S Oliver 1300 qrts farine, D J Craig 200 do, Banque des Marchands 900 do, H Labelle 100 po, S P Filton 100 do, J E Hunsicker 100 do, Banque Royal 300 do, M P Ryan 200 do, Banque Montreal 3760 mts blé, M P Ryan 700 do, C J Cusack 350 do, Cavanagh & A 700 do, A W Ogilvie 1050 do, Banque de Commerce 350 do, P Hersey & H 350 do, J Coupar 3150 do, Crane & Baird 350 do, Banque des Marchands 700 do, Banque Royal 700 do, Fairhaven & Fils 50 qrts lard, M Hannan 480 tins beurre, Banque Montreal 275 do, Akin & K 194 do, M P Ryan 125 do, W Kendall 54 do, A A Ayre 20 do, H Chandler 24 do Douglass & cie 14 do, J H B Molson 400 mts d'orge, L St Onge 350 mts pois, Akin & K 350 do, Banque Montréal 350 do, W F Lewis & cie 43 caques vin, J Hudon & cie 38 do, Semple H & cie 50 do, M P Ryan 6 qrts suif, A Bowman 300 qrts farine, Boyer Hudon & cie 100 do, T McDougall 100 do, H Chandler 200 do, Banque Toronto 100 do, Banque Dominion 200 do, T Fuller 27 do, A Mitchel 100 do, G Hewback 400 do, Crane & Baird 325 do, C J Cusack 600 do, T W Raphael 362 do, M P Ryan 650 btes fromage, M Hannan 460 do, A M Cowie 84 do, Nivin & cie 83 do

Par le Canal Lachine :—

Barge Frontenac, de Kmfston—Ordre 16,-060 mts blé-d'Inde.

EXPORTATIONS.

Barge City of Quebec, pour Londres—D Butters 15008 mts pois 4005 do blé-d'inde, H Dobell & cie 6000 mts pois, R Simms & cie 176 qrts farine, E Gossitt 1650 do, Stark & Shaw 18 btes, H & A Allan 120 planches.

Barge Orient, pour Garboneau—Jos Lord & cie 140 qrts lard 820 qrts farine 44 qrts pois 50 do pommes 170 tins beurre 2 cs jambons 1100 mts avoine.

SS Retrieven, pour Hâvre de Grâce—J Fairhaven 70 qrts lard, J Lord & cie 25 quarts pois 80 demi-qrts do 1692 do farine 50 côtes cuir.

Barge Eumerides, pour Liverpool—G Coupar 34,000 mts pois, H & Allan 200 planches.

Goélette Loraine, pour Montevideo—Hall & cie 12,846 pièces 202590 pieds bois.

Barge Oneata, pour London—D Torrance & cie 9556 mts blé, Rimmer Gunn & cie 16,00 do D Shaw 1300 planches.

Goélette Magnolia, pour St Jean—J Lord & cie 50 tins beurre 50 côtes cuir 50 qrts pommes 522 do farine 75 mts avoine.

Barge Caribou, pour London—G H Gossett 30987 mts blé 2296 qrts farine, D Shaw 1350 planches 50 madriers.

COTES DES FONDS.

STOCKS.	Vendeurs	Acheteurs	Transactions.
Banque de Montréal	211	240	242
Banque Ontario	115	115	113
Banque du P. A. B. du N.	115	—	—
Banque de la Cité	85	85	—
Banque du Peuple	—	98	—
Banque Molson	115	113	—
Banque de Toronto	193	191	—
Banque Jacques-Cartier	—	114	—
Banque des Marchands	131	131	—
Banque des Towns. Est	—	—	—
Banque de Québec	—	114	—
Banque Nationale	—	—	—
Banque Union	112	109	—
Banque des Artisans	93	90	Liv ferm
Banque Royal du Canada	109	110	—
Banque Can. de Commerce	129	128	128
Banque Metropolitaine	106	14	—
Canada Engine & Mach. Co	—	—	—
Soc. Minière de Montréal	2.00	1.00	—
Huron Copper Bay	—	30	—
Intercolonial Coal	85	70	—
C. de F. Champ. et St. Lt.	—	28	—
C. de F. Champ. et St. Laurens Rous 5 p. c.	101	99	—
Do 5 p. c. Sterling	—	98	—
Cie. Télégraphe Montréal	197	190	—
Cie Télégraphe du Peuple	100	90	—
Cie Navigation Richelieu	230	225	—
Cie de Nav. Canadienne	111	106	—
Cie Glace Dyment	250	245	—
Cie du Gaz de la Cité	—	170	—
Marchands Exchange	174	824	—
Mont. Dist. pr. Building S.	—	—	—
Canadian Rolling Stock Co	110	106	—
Cie de Colonisation Montréal	—	—	—
Stock de la Puissance	—	—	—
Bons de la Puissance	—	—	—
Cie d'Ass. sur le Feu de Qué.	—	—	—
Dep. du Gouv't 6 p. c. stg.	—	—	—
Dép. du Gouv't 6 p. c. cy	—	—	—
Dép. du Gouv't 5 p. c. stg.	—	86	—
Dép. du Gouv't 5 p. c. cy	—	9	—
Bons du Hâvre de Montréal 5 p. c. cy	—	—	—
Bons du Hâvre de Montréal 7 p. c.	—	—	—
Bons du Hâvre de Montréal 6 p. c.	—	—	—
Bons de 6 p. c., 20 ans	—	—	—
Hâvre de Montréal 6 p. c.	—	—	—
Bons du Hâvre de Québec, 6 p. c.	—	101	—
Stock de Montréal 7 p. c.	135	—	—
Stock de Montréal 6 p. c.	102	—	—
Bons Corpor. de Montréal	—	—	—
Bons Aqueduc de Montreal	—	—	—

CHANGE.

Banque de Londres, 60 jours..... 109½ @ 109¾
Privés do do ..... 109¾ @ 110
Banque de New-York..... 10 @ 10⅛
Privés do ..... 10⅛ @ 11
Traites en Or do ..... pair @ ¼ de prime
Or de New-York, à Midi..... 111¾ @ 000

EDW. ALEX. PRENTICE,
Courtier,
No. 60, rue St. François Xavier.
Montréal, 8 Novembre 1871.

REÇU PAR LE GRAND TRONC.
7 Novembre.

Blé, mts	6770	Lard, qts	
Fleur, qts	3900	Suif, qts	
Alcalis, qts	13	Pétrole, mts	
Beurre, tins	838	Cuir, rls	109
Whiskey, qcs		Jambons, csses	
Pois, mts		Tabac, btes	
Esprit de Vin, cqs	62	Farine blé-d'inde, qts	
Avoine, mts	200	Fromage, btes	2068
Cheval, qts		Vinaigre, fûts	
Orge, mts	700	Blé-d'inde, mts	
Tallesuux, qts		Barrel, btes	600
Fanux		Seigle, mts	700
Farine d'avoine, qts		Farine de maïs, qts	
Sun-devie		Pores d'ottes	

REÇU PAR LE CANAL LACHINE.
Jusqu'à 10 A. M., le 7 Novembre.

Blé, mts	11800	Pois, mts	1697
Farine, qts	3200	Alcalis, qts	
Charbon, qts		Fanux	
Beurre, tins		Suif, qts	
Cuir, rls		Esprit de vin, cqs	
Lard, qts	110	Cuir, rls	
Tabac		Viande fumée, qts	
Fromage, btes		Farine d'avoine, qts	
Orge, mts		Orge, mts	
Farine de blé d'inde		Whiskey, cqs	
Esprit de Vin, cqs		Jambons	
Suif, qts		Pores vivants	

AVIS A CEUX QUI SOUFFRENT

Les Médicaments du jour sont

LE REMÈDE DU Père Bruno

LE REMEDE DU Père Brun

Qui est un ANTI-DOULEUR universel et le PANACÉE DES INDIENS qui surpasse en activité toutes les SALSEPARILLES en usage.

En vente chez tous les Pharmaciens et spécialement chez les propriétaires

PICAULT & FILS
PHARMACIENS-CHIMISTES
75, Rue Notre-Dame, coin de la rue Bonsecours
MONTRÉAL.

Consultat ons gratis.
19 mai. a Ek— n

TRANSPORT DES MALLES

BUREAU DE POSTE, Montréal, 3 Novembre 1871.

Distribuées A. M.	Distribuées P. M.	MALLES.	Levées. A. M.	Levées. P. M.
		ONTARIO.		
8 & 11	.....	Ottawa, p. chemin de fer(a)	7.00	6.45
8 & 11	.....	Province d'Ontario.....(a)	7.00	6.45
.....	6.30	Rivière Ottawa par route.	6.00	.....
		QUÉBEC.		
.....	.....	Québec, Trois-Rivières et Sorel, par vapeur	.....	5.15
.....	.....	Québec, Townships, C F S Rivières, Arthabaska et Rivière du Loup	.....	7.00
8.00	.....	St Rémi et Hemmingford	.....	2.00
.....	2.00	St Hyacinthe et Sherbrooke	6.00	1.00
8 & 11	2.00	Do St. Jean et Rouse's Pt	.....	2.30
10.00	.....	Shefford et la Jonction du chemin de fer Vt.	.....	2.00
10.00	.....			
		MALLES LOCALES.		
11.00	.....	Beauharnois (ronte)	6 00	.....
11.00	.....	Chambly (aussi 6 A.M.) et St. Césaire	.....	2.30
11.00	.....	Contrecœur, Vareunes et Verchères	.....	1.30
11.00	.....	Côte St. Paul et Tanneries Ouest	10.30	.....
10.00	5.45	Huntingdon	6 00	2.00
9.30	2.00	Lachine	6.00	2.00
10.00	.....	St. Lambert	.....	2.00
9.30	2.15	Laprairie	8.00	2.00
11 00	.....	Longueuil	6 00	1.30
.....	.....	N. Glasgow & St. Récollet.	7.00	.....
.....	6.15	Terrebonne & St. Vincent	7.00	3 00
8.30	5.00	Pointe St. Charles	8.30	5 00
		St. Laurent, St. Eustache, Ste. Scholastique, et		
.....	1.30	Belle Rivière	7.00	.....
		St. Jérôme, Ste. Rose et		
.....	2.30	Ste. Thérèse	7 00	.....
		St. Jean & Station St. Armand		
8&10	.....	Trois-Rivières par la Rive Nord	8.00	2.00
8.00	.....		.....	1.30
		PROV. MARITIMES.		
.....	.....	N.-Brunswick et Isle P. E.	.....	7.00
.....	.....	Halifax, N.-E.	.....	7.00
		Les malles pour T.-Neuve sont envoyées tous les jours à Halifax, et de la la transmission se fera tous les lundis alternatifs à partir du 20 Nov.		
		ÉTATS-UNIS.		
8&9½	.....	Boston et les Etats de la Nouv.-Angleterre, excepté le Maine	8.00	2.15
8&9½	.....	New-York et les Etats du Sud	.....	2 & 7
8&9½	.....	Island Pond, Portland et le Maine	.....	12 & 7
8 & 11	.....	Etats de l'Ouest et du Pacifique et Manitoba	7.00	6.45

INDES OCCIDENTALES.

(Lettres, &c., payés l'avance *vid* N.-York, sont expédiées chaque jour à New-York d'où partent les autres malles :

Pour Havane et Indes Occidentales *vid* Havane, tous les Jeudis P. M.

Pour St. Thomas, les Indes Occidentales et Brésil, le 28ème jour de chaque mois.

GRANDE BRETAGNE.

Par la ligne Canadienne..	Vendredi	7.00
Par la ligne W. & G. *vid* New-York	Lundi	7.00

(a) Les sacs de la malle par les chars sont ouverts jusqu'à 7.30 A.M. et 7.30 P.M.
(b) do ouverts jusqu'à 1.35 P. M.

Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des malles.

Les lettres à lettres dans les rues sont visitées à 10.30 a.m., 1.15, 5.45 et 9.00 p.m.

Le Dimanche à 9.00 p.m.

LIGNE ALLAN

SOUS CONTRAT avec le Gouvernement Canadien pour le Transport des MALLES du CANADA et des ÉTATS-UNIS.

1871—ARRANGEMENTS D'ETE—1871

La Ligne de la Malle de cette Compagnie se compose des vapeurs suivants de 1ère classe à pleur pouvoir, construits à Clyde. Steamers en fer à double engin.

Polynesian	4100 tons	[En construction]	
Sarmatian	3800 tons	Capt. J. Wylie.	
Circassian	3400 tons	[En construction]	
Scandinavian	3000	Capt. Ballantine	
Prussian	3000	Lt. Dutton, R.N.R	
Austrian	2700	Capt. Brown.	
Victorian	2700	Capt. A. D. Aird.	
Moravian	2650	Capt. Graham.	
Peruvian	2600	Lt. Smith, R.N.R	
Germany	3250	Capt. Grange.	
Caspian	2300	Capt. Hitchie.	
European	2650	Capt. Bouchette	
Hibernian	2434	Capt. R.S. Watts	
Nova-Scotian	2300	Capt. Richardson.	
North-American	1761	Capt. Trocks.	
Corinthian	2400	Capt. Jas. Scott.	
Ottawa	1831	Lt. Archer R.N.R.	
St. David	1650	Capt. E. Scott.	
St. Andrew	1482	Capt. H. Wylie.	
St. Patrick	1207	Capt. Stevens.	
Norway	1100	Capt. C.N. Myitus	
Sweden	1150	Capt. Mackenzie	

Les STEAMERS de la LIGNE DE LIVERPOOL (faisant voile de Liverpool chaque JEUDI et de Portland chaque SAMEDI, arrêtant à Lock Foyle pour recevoir à bord et mettre à terre les Malles et les Passagers pour l'Irlande et l'Ecosse) doivent être envoyés de Québec :

NESTORIAN	7 Octobre
SCANDINAVIAN	14 "
HIBERNIAN	21 "
MORAVIAN	28 "
SAMARITAN	4 Novembre
PRUSSIAN	11 "
CASPIAN	18 "
SCANDINAVIAN	25 "

Prix du Passage de Québec :—

Cabine	$70 à $80
Entrepont	$25

LES STEAMERS DE LA LIGNE GLASGOW

(Faisant voile de Glasgow tous les Mardis et de Québec le ou vers chaque Jeudi) doivent être envoyés de Québec.

CORINTHIAN vers le	10	Octobre
ST. DAVID "	21	"
ST. ANDREW "	2	Novem.
ST. PATRICK "	9	"
CORINTHIAN "	23	"

Prix du Passage de Québec :

Cabine	60
Intermédiaire	40
Entrepont	20

Un Chirurgien d'expérience est à bord de chaque vaisseau.

Les cabines ne sont pas retenues à moins d'être payées d'avance.

Pour fret et autres particularités, s'adresser à Portland à J. L. FARNER, ou à HUGH & ANDREW ALLAN ; à Québec à ALLANS, RAE & Co. ; au Havre, à JOHN M. CURRIE, 21, Quai d'Orléans ; à Paris, à GUSTAVE BOSSANGE, 20 Quai Voltaire ; à Anvers, à AUG. SCHMITZ & Co. ; à Rotterdam, à G. P. TYMANN & ZOON ; à Hambourg, à W. GIESE & RUGE ; à Brême, à HEINE, à UELMLEY & MALCOLM à Londres, à MORTON PHILLIPS & GREENHORNE, 1 Gracechurch street ; à Glasgow, à JAMES & ALEX ALLAN, 70, Great Ucrle street ; à Liverpool, à ALLAN Bros., James Street ou à

H. & A. ALLAN
Coin des rues Youville et Commune
21 Octobre. n—7

SANGSUES

Un splendide lot de SANGSUES SUÉDOISES nouvellement arrivé, et à vendre à la

PHARMACIE
DE
LAFOND & VERNIER
252, Rue Notre-Dame, 252.

A ceux qui désirent avoir les DENTS BLANCHES comme l'ivoire, achetez cette fameuse Poudre WARACA dont le goût et la couleur sont des plus agréables, elle a pour effet de Blanchir les Dents mais en détériorer l'émail, et laisse un Parfum sur les lèvres qui donne un piquant délicieux à la bouche.

Prix de CHEVEUX BLANCS, GRIS. Chacun peut avoir les cheveux de son jeune âge en se servant de cette préparation CHEVELLALIAN si connue que chacun veut en avoir sur sa table de toilette. Les cheveux et les favoris deviennent aussi beaux, aussi magnifiques, soit du plus beau brun, soit du plus beau noir, enfin dans leur état naturel.

Préparé seulement par
LAFOND & VERNIER,
Pharmaciens,
252, rue Notre-Dame,

N. B.—Le SODA de notre fontaine et le NECTAR à la GRENADE ne peuvent pas être surpassés à Montréal.

On applique à notre Pharmacie toute sorte de vent empêché.
21 juin. r—252

MARCHE EN GROS.

Montréal, 7 Movembre 1871.

FARINE, par quart de 196 lbs. :—

	$ c.		$ c.
Supérieure Extra	6 75	@	0 00
Extra	6 35	@	0 00
Iles (frais)	6 07½	@	6 15
Nouvelle Récolte Supérfine, [Blé de l'Ouest]	5 85	@	0 00
Superfine Ordinaire, [Blé du Canada	5 85	@	0 00
Farine Forte de Boulangers	6 05	@	6 20
Superfine Blé de l'Ouest [Canal Weiland]	5 85	@	0 00
Superfine, Marques de la Cité [Blé de l'Ouest]	5 90	@	0 00
Superfine du Canada, No 2	5 70	@	5 75
Superfine des Etats de l'Ouest, No 2	5 70	@	5 75
Fine	5 20	@	5 30
Moyenne	4 00	@	4 30
Recoupes	3 25	@	3 75
Farine en sac du H. C. par 100 lbs	2 75	@	2 80
Farine en sacs de la Cité, [livrée]	3 00	@	3 02½

Marché lourd et en baisse. Les prix du Blé continuent d'être fermes dans l'Ouest. Le Liverpool a baissé de 1d sur le Blé Rouge, 1d sur le Blanc et 3d sur le Blé-d'Inde. Reçu ce matin par le Grand-Tronc, par le Canal Lachine, 2,925 quarts.

BLÉ, par minot de 60 lbs.—Marché tranquille. Les cotes sont nominales en l'absence des transactions.

FARINE-D'AVOINE, par quart de 200 lbs. —Les cotes sont $4.75 à $5.00, selon la qualité.

BLÉ-D'INDE, par minot de 56 lbs. — Nominal. Les prix sont 64c à 65c.

POIS, par minot de 66 lbs.—Les cotes sont 90c à 92½c, selon la qualité.

AVOINE, par minot de 32 lbs. — Marché plus ferme. Les prix sont 33c à 34c.

ORGE, par minot de 49 lbs.—Marché ferme. Les cotes sont 55c à 57½c, selon la qualité.

SAINDOUX, par livre.—Les cotes sont 10½c à 11c.

BEURRE, par livre,— Marché lourd. De l'Ouest en entrepôt, 14c à 15c ; Beau de l'Ouest, 16c à 17c ; De choix de l'Ouest, 19c à 19c ; De choix, des Cantons de l'Ouest, 19c à 20c.

FROMAGE, par livre.—Marché ferme. Les prix sont : Manufacture de choix, à 10c., Nouveau, meilleur, à 10½c à 10¾c.

LARD, par quart de 200 lbs.—Marché ferme. Les cotes sont : Mess (inspecté) $15.75 à $16.25. Mess mince, $14.75 à $00.00

ALCALIS, par 100 lbs—Ferme. Premières, $7.62½ à $7.70 ; Secondes, $6.95 à $0.00 ; Troisièmes, $0.00 à $0.00.

MARCHE DE NEW-YORK.

(Par télégraphe.)

New-York, 8.

Coton—De 18½ à 0 pour Middling Uplands.

Farine — Plus ferme ; reçu 3,000 quarts, ventes 9,000 quarts, de 5.75 à 6.25 pour Superfine de l'Etat et de l'Ouest, 6.60 à 7.15 pour commune à choisie extra de l'Etat, 6.45 à 7.20 pour commune à choisie extra de l'Ouest.

Farine de Seigle—Tranquille de 4.40 à 4.70.

Blé — 2 à 3c meilleur ; reçu 150,000 mts, ventes 130,000 mts, de 1.51 à 1.54 pour No. 2 du printemps, 1.58 à 1.60 pour rouge d'hiver de l'Ouest, 1.60 à 1.64 ambre de l'Ouest, et 1.62 à 1.72 blanc de l'Etat.

Seigle—Tranquille, reçu 7,000 minots.

Blé-l'inde — Un peu plus ferme ; reçu 34,000 minots, ventes 17,000 minots, de 78½ à 81c pour mêlé de l'Ouest.

Orge—Tranquille ; reçu 31,000 mnts, ventes 15,000 minots, de 1.02 à 1.03 pour Haut-Canada, 85c pour Bas-Canada.

Avoine — Plus ferme, reçu 82,000 mts, ventes 81,000 mts, de 52½ à 53½c pour de l'Ouest et Ohio.

Lard Tranquille ; reçu 000 qrts de 13.00 à 13.75 pour nouveau mess.

Saindoux—Tranquille 9½ à 9¾c pour fondu à la vapeur, et 00 à 10c pour fondu au chaudron.

Beurre—De 12 à 32.

Fromage—De 11 à 13¾.

Pétrole—De 13½ à 13¾, raffinée de 00 à 22½.

MARCHE DE CHICAGO.

(Par télégraphe.)

Chicago, 8.

Farine—en bonnes demandes.

Blé—actif et en hausse, 1,23 à ½ pour no 1 du printemps ; 1,19½ à 1,20½ no. 2 ; à 1,12½ no 3. Rejeté à 104 pour no 2 du printemps ; 1.19½ pour ventes de novembre ; 1.19¾ 1.20 pour les ventes de la dernière quinzaine de novembre ; 1,22 pour ventes de décembre.

Blé-d'inde—actif et en hausse.

Seigle—en demande et en hausse, 58½ à 60 pour no 2.

Avoine—actif et en hausse, à 32½ pour no 2, rejeté de 28½ à 29 pour les ventes de décembre.

Lard—tranquille.

Viandes—de 12.75 à 12.87½ ; pour ventes de décembre 12.75 ; pour les ventes de janvier 12.75½ ; pour les ventes de février de 12¼ à 13.

Saindoux—ferme.

Reçu de deux jours — 13,000 qrts farine, 135,000 mts blé, 208,000 mts blé-l'inde, 29,-000 mts avoine, 54,000 mts orge, 32,000 mts seigle, 23,000 pores.

Expédié—7,000 qrts de farine, 124,000 mts blé, 158,000 mts blé-l'inde, 19,000 mts avoine, 136,000 mts orge, 63,000 mts seigle.

MARCHES ANGLAIS.

(Par télégraphe.)

Londres, 8, 11.30 a.m.

Consolidés à 92¼. Argent à 93 pour à terme. Bons, émission 1862 à 91½ ; 65 à 91½ ; 67 à 93½ 10-40 à 89¾.

Liverpool, 8, 10.30 a.m.

Coton tranquille et ferme ; Uplands à 9½ ; Orléans à 9¾. Bœuf à 62s 6d pour extra prime mess. Suif à 41s 3d.

Londres, 8, 5 hs. p. m.

Consolidés, fermés à 92½ pour au comptant, et de 93 à 93⅛ pour à termes ; bons, à 91⅛ pour émission de 1862, à 91½ pour vieille émission de 1865, et à 93⅛ pour émission de 1867 : 10-40, à 89¾.

Paris, 8.

Rentes, fermés à 57f 5c.

Liverpool, 8, 5 hs. p. m.

Coton, fermés ferme ; uplands, à 9¼d ; orléans, à 9¾d.

Cie du Chemin de Fer le Grand Tronc du Canada.

1871 — ARRANGEMENTS D'HIVER — 1872

Nouveaux Chars pour tous les Trains Express

Les Trains partiront maintenant de Montréal comme suit :—

ALLANT A L'OUEST.

Express de Jour pour Ogdensburgh, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et tous les points de l'ouest &	8.00 A.M.
Express de Nuit do do	8.00 P.M.
Train d'accommodement pour Brockville et les stations intermédiaires	4.00 P.M.
Train Mêlé pour Kingston	6.00 A.M.
Trains pour Lacolles à 7.00 A.M., 9.00 A.M. 12.00 (midi) 3.00 P.M., 5.00 P.M. le train de 3.00 P. M. va à la frontière.	

ALLANT AU SUD ET A L'EST.

Train d'accommodement pour Island Pond et les stations intermédiaires	7.00 A.M.
Express pour Boston vid Vermont Central	9.00 A.M.
Express pour New-York et Boston vid Vermont Central	3.30 P.M.
Train de la Malle pour St. Jean et Rouse's Point, en connexion avec les Trains de Stanstead, Sherford et Chambly et en Jonction avec les Chemins de Fer des Cantons du Sud-Est, et avec les Steamers du Lac Champlain	3.00 P.M.
Train de la Malle pour Island Pond, et les stations intermédiaires	2.00 P.M.
Express de Nuit pour Québec, Island Pond, Gorham, Portland, Boston, et les Provinces d'en Bas, arrêtant entre Montréal et Island Pond à St. Hilaire, St. Hyacinthe, Upton, Acton, Richmond, Sherbrooke, Lennoxville, Compton, Caticooke et Norton Mills, seulement à	10.30 P.M.

Il y aura des Chars Dortoirs Palais Pullman à tous les trains directs de jour et de nuit. Le bagage sera étiqueté pour tout le trajet.

Comme la ponctualité dépend des connections avec les autres lignes, la Compagnie ne sera pas responsable des Trains qui n'arriveront pas et ne partiront pas des stations aux heures nommées

Les steamers *Carlotta* ou *Chase* laisseront Portland pour Halifax, N. E., tous les Samedis après-midi, 4.00 heures p.m. Le confort est excellent pour les passagers et le fret.

La Compagnie internationale des Steamers, faisant le trafic en connexion avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laisse Portland tous les Lundi et Jeudi à 4.00 heures p.m., pour St. Jean, N. B., &c., &c.

On pourra ac